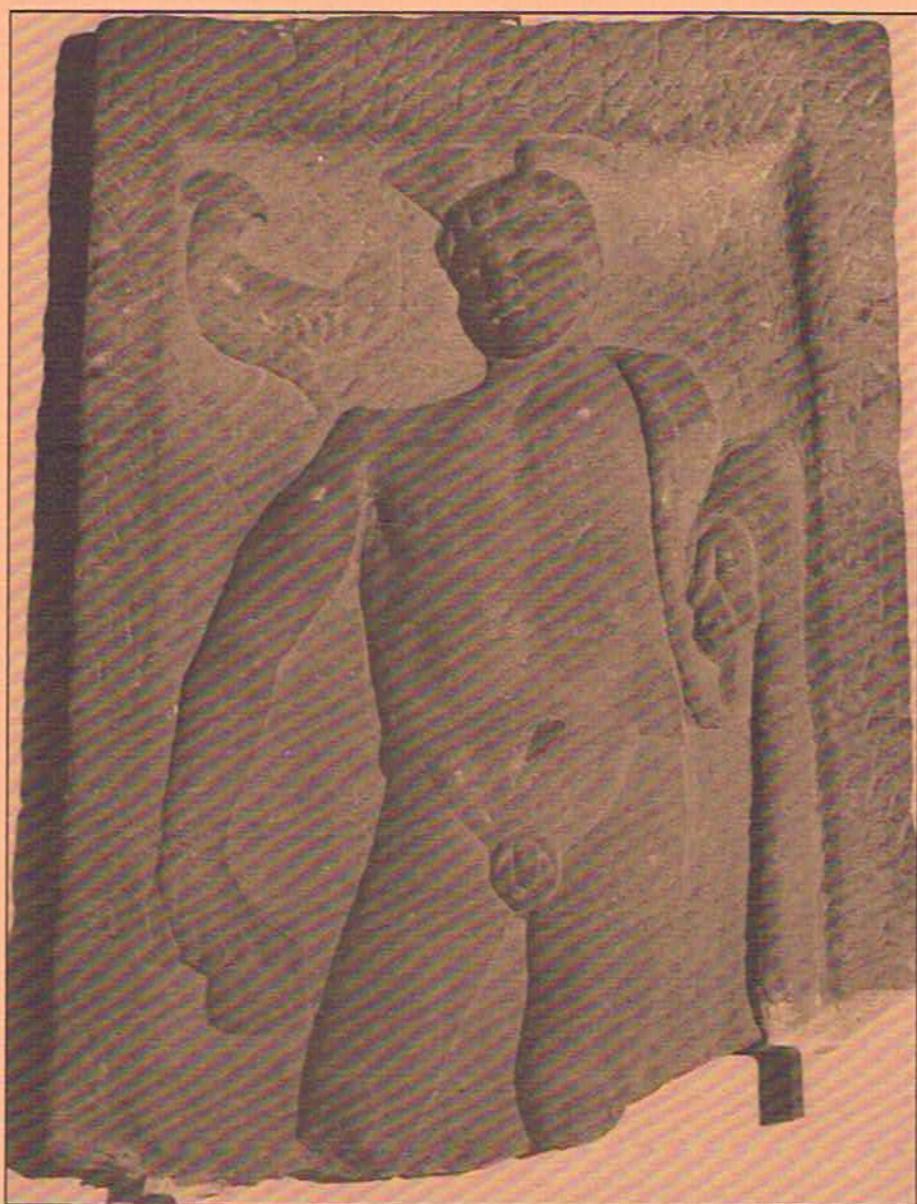
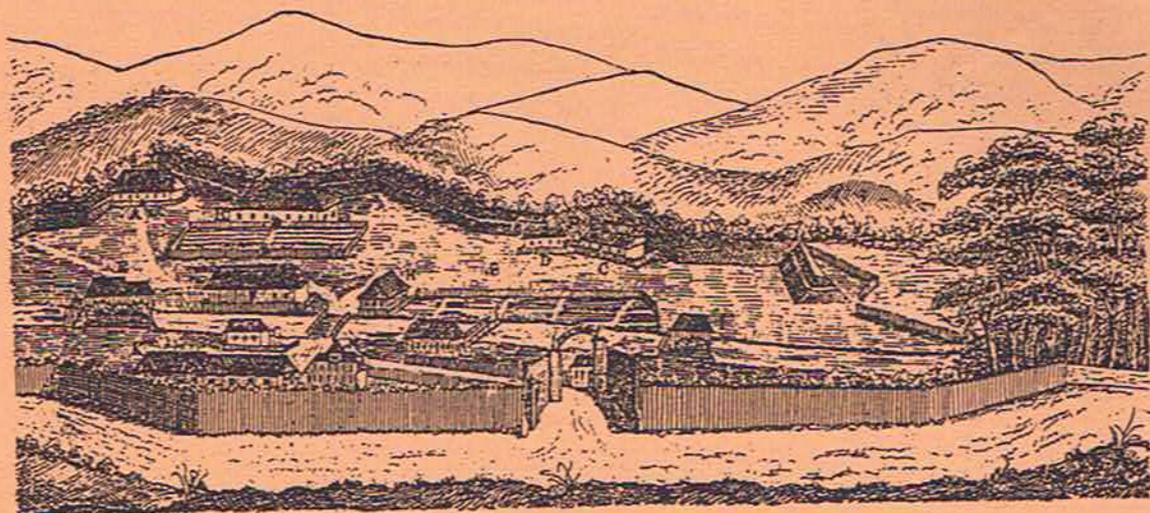
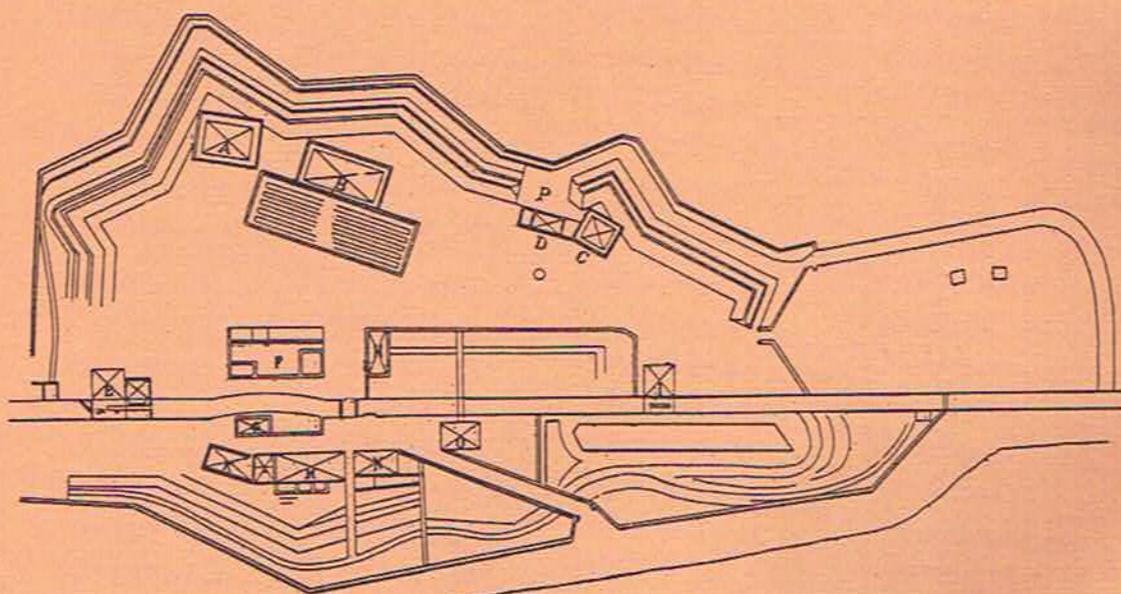


# SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE REICHSHOFFEN ET ENVIRONS





POUDRERIE ET RAFFINERIE ROYAL A COLMAR



Pulvermühle und Raffinerie von Colmar.

## Sommaire

- *Le mot du Président* - Bernard ROMBOURG - .....p. 1
- *La présence de l'homme sur le site de Reichshoffen* - B.ROMBOURG -.. p. 2
- *Le salpêtrier - un métier d'autrefois* - Joseph ZILLIOX - .....p. 17
- *Le fondeur de suif et fabricant de chandelles : un métier disparu* - Bernard ROMBOURG - .....p. 23
- *Découverte et restauration d'un ancien coffre-fort* - Pierre LELEU -.p. 27

PRESIDENT : Bernard ROMBOURG	1 r. des Chevreuils	REICHSHOFFEN
SECRETAIRE: Lise POMMOIS	8 r. des Cerisiers	NIEDERBRONN-LES-BAINS
TRESORIER : Jean-Claude NICOLA	2 r. Sainte-Odile	REICHSHOFFEN

Conditions d'abonnement : 30 F. + 10 F. de cotisation, soit 40 F.

# Le mot du président

Notre musée municipal est entré dans sa troisième phase. Le 27 avril, lors de la première réunion de chantier, un planning d'exécution définissant les interventions des entreprises a été arrêté. La dernière tranche des travaux immobiliers doit s'achever vers la mi-juillet. Sept lots ont été attribués pour un montant global de 878 469 F TTC (électricité, menuiserie, serrurerie, carrelage, revêtements de sols, peinture et protection). Ces travaux seront réalisés dans le cadre du budget subventionnable de 1987. Pour l'aménagement intérieur, dont le coût est estimé à 500 000 F HT, M. le Préfet de la Région d'Alsace a décidé de réserver un crédit de 100 000 F HT au titre de la gestion 1988. Cette aide financière correspond à une participation de l'Etat représentant 40% d'une dépense subventionnable arrêtée à 250 000 F HT. L'équipement mobilier déjà acquis pour le sous-sol en 1987 pourra donc être étendu au rez-de-chaussée. S'ajoutent les interventions d'un photographe et d'un graphiste pour la réalisation des cartes, plans, documents iconographiques, ainsi que l'étiquetage adéquat. La deuxième et dernière tranche de 250 000 F HT, dont le financement est prévu en 1989 permettra d'équiper les 1er et 2e étages. Dans le bulletin municipal de Mai, j'ai lancé un nouvel appel à la population en faveur de l'enrichissement de nos collections : "Notre musée municipal...doit abriter le plus grand nombre d'objets à trois dimensions, susceptibles de refléter la vie de nos ancêtres. Que de collections perdues à jamais dans les dépotoirs ou chez le ferrailleur, peut-être aussi soigneusement rangées dans le coin d'un hangar ou d'un grenier!...C'est un devoir pour chacun d'entre nous d'aider la Société d'Histoire, d'encourager l'équipe de bénévoles que nous sommes, par un soutien efficace et désintéressé. Nous nous sommes engagés, fidèles à nos statuts, à gérer le musée avec le plus grand soin ; un musée qui ne sera pas un "cimetière" à objets antiques ou récents...mais, au contraire, un lieu où le visiteur trouvera un "musée vivant"...Certes, certains d'entre vous se disent peut-être qu'un petit musée comme le nôtre risque de ne plus être pris en charge par la suite. Les "amateurs" partent, les municipalités se transforment, se désintéressent des collections...Ces craintes ne sont pas fondées, car notre musée est subventionné, et de ce fait "musée contrôlé par l'Etat", c'est-à-dire que les objets sont inaliénables. Faisons donc confiance à l'équipe en place en ce moment..."

J'ose espérer que ce bulletin publié par notre société suscite auprès de vous un intérêt toujours croissant. Si son prix de revient peut être qualifié de modeste, nous le devons essentiellement à notre infatigable secrétaire Mme Lise POMMOIS qui en assure la frappe et à notre dévoué vice-président Etienne POMMOIS qui réalise la présentation. Je les remercie en votre nom pour la qualité remarquablement soignée et unanimement reconnue à travers notre province. Merci au Conseil Général du Bas-Rhin de permettre la diffusion de nos "produits" aux 132 collèges et lycées du département. Merci enfin à Joseph ZILLIOX et à Pierre LELEU d'avoir apporté leur contribution au contenu de ce numéro. Joseph ZILLIOX nous a ouvert une source inépuisable. Après avoir répertorié en 1987 les registres de délibérations du Conseil Municipal, volumes 12 à 15 (1831-48), il a doublé la mise en ces premiers mois de 1988 en ajoutant les volumes 7 à 11 (1810-1831) ainsi que le volume 1 (juillet 1789-90). Nous y relevons des informations inédites et d'un très grand intérêt sur l'administration communale, les bâtiments publics et culturels, l'enseignement...Avec le volume 1, nous entrons dans la période révolutionnaire, dont nous relaterons dans les prochains bulletins les faits et événements locaux.

Bernard ROMBOURG

# La présence de l'homme sur le site de Reichshoffen

Dans le bulletin n° 5 publié en décembre 1987 par notre société, j'ai essayé de remonter le cours de l'histoire à la recherche des traces de l'homme en Alsace. Je me propose à présent de retracer le plus fidèlement possible la présence de l'homme sur le site de Reichshoffen. A partir de la bibliographie existante d'abord, des découvertes archéologiques récentes ensuite, on peut raisonnablement affirmer que l'agglomération de Reichshoffen a pour origine un vicus gallo-romain (1).

## DOCUMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

Jules César décrit dans "Commentarii de bello gallico" (Commentaires de la guerre des Gaules) l'espace rhénan dans sa globalité. Il est difficile de localiser et de préciser à partir de ces documents l'habitat, les us et les coutumes de la population de notre secteur géographique.

Nous devons à Heliseus Roesslin, jadis médecin à Haguenau, une première synthèse sur l'occupation de notre région. Il a publié en 1593 un inventaire des 300 monnaies romaines trouvées en 1592 dans la source curative du Parc du Casino, source nettoyée par ordre du Comte Philippe V de Hanau - Lichtenberg. L'abondance ou la rareté des monnaies d'une période donnée peut, en effet, révéler une fréquentation importante ou inexistante. On remarque, par exemple, le manque de monnaies gauloises. Quelques deniers de la République pourraient nous faire croire à une utilisation de la source à l'époque pré-impériale. Du premier empereur Auguste (né en 63 av.J.C., mort en 14 ap.J.C.) jusqu'à l'empereur Hadrien (né en 76 ap.J.C., mort en 138 ap.J.C.) le nombre croissant de monnaies semble refléter une fréquentation de plus en plus importante de la source : on a, en effet, 1 pièce d'Auguste, 1 de Néron, plusieurs de Vespasien, 8 de Titus, 17 de Domitien, 7 de Nerva, 30 de Trajan, et enfin plus de 60 de Hadrien. Le règne d'Hadrien (117-138) marquerait ainsi l'apogée des bains de Niederbronn, apogée que l'on pourrait attribuer au déplacement des frontières vers l'Est, ce qui permit à notre région de se développer sans craindre les invasions germaniques. Sous les Antonins, c'est-à-dire Antonin le Pieux (138-161), Marc Aurèle (161-180) et Commode (180-192), on constate également une fréquentation assidue de la source, mais vers l'an 200 les monnaies romaines cessent brusquement. Pendant plus d'une cinquantaine d'années la source reste muette, puis apparaissent des monnaies de Gallienus (253-268), Claudius Gothicus (268-270), Tetricus (268-273) et Aurelianus (270-275). Après Aurélien, les monnaies de la source montrent une nouvelle lacune de 30 ans due sans doute à une nouvelle invasion germanique. Avec Constance et les Constantins la source ouvre une nouvelle série : on a 6 Constantin I (306-337), 1 Constantin Junior (335-340) et 1 Constance II (335-361). Il s'agit évidemment d'une période de calme, d'ordre et de prospérité pendant le règne de Constantin le Grand et son établissement dans la capitale assez proche de Trèves. Mais, à en juger par le petit nombre de ces pièces trou-

---

1. Vicus gallo-romain : c'est une agglomération antique correspondant à nos actuels villages. La population gallo-romaine de notre secteur se composait essentiellement d'habitants issus d'une tribu gauloise, les Médionatriques, d'une tribu germanique, les Triboques, et de la VIIIe légion romaine.

vées dans la source, quoique les pièces constantiniennes soient généralement nombreuses chez nous, la fréquentation des bains de Niederbronn n'avait plus guère d'importance à cette époque. Deux pièces de Théodosius I (379-395) et une pièce d'Arcadius (395-408) sont les derniers témoins de l'époque romaine livrés par la source.

Après ce document écrit de la fin du XVII<sup>e</sup> s. il fallut attendre jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> s. pour découvrir de nouvelles révélations importantes relatives à notre région. C'est, en effet, dans le premier volume d'"*Alsatia Illustrata*" publié en 1751 par Jean-Daniel Schoepflin (2) qu'est cité "*Mercurius Reichshovianus*". L'auteur a fait retirer de l'Altkirch en 1742 un bas-relief de 1,30 m de hauteur sur 0,60 m de largeur et 0,15 m d'épaisseur. Cette stèle porte l'inscription : DEO. MER. S. VICTORINA NATALIS EX. V. P. L. L. M., dont il donne l'interprétation suivante : "Deo Mercurio Secunda Victorina Natalis ex voto posuit libens libero munere".

"L'art du sculpteur y a représenté une effigie de Mercure ; de l'épaule droite du dieu tombe un manteau ; sur son bras gauche qui est ployé repose la bourse ; sa main droite se place sur la tête d'un bouc ; en haut de la pierre et de chaque côté du dieu on voit le buste d'une femme ; à ses pieds sont deux têtes. Si l'on veut rapporter tous ces emblèmes à Mercure, on pourra supposer que les bustes sont ceux de Maïa, sa mère, et d'Ops, sa nourrice. Ce qui vient à l'appui de cette conjecture, c'est que dans les bas-reliefs de Soultzbach on voit Mercure avec Maïa, sa mère. Dans ceux de Reichshoffen on a pu ajouter le buste d'Ops à celui de Maïa. Peut-être sont-ce deux des concubines ou des filles de Mercure, peut-être encore n'est-ce qu'un caprice de l'artiste."

Cette inscription est interprétée différemment suivant les auteurs : Jérôme Siffer, dont il sera question plus loin, en donne le sens suivant : "Deo Mercurio Sacrum Victorina Natalis ex voto posuit libens loeta merito". Selon lui il s'agit d'une dame romaine qui a fait placer ce monument pour accomplir un vœu.

Dans le même volume, Schoepflin parle d'une seconde stèle de 1,12 m x 0,60 m x 0,18 m. Elle a ceci de particulier qu'elle réunit tous les symboles de Mercure que l'on trouve ordinairement épars sur les divers monuments : le caducée, la bulga, le bouc, tout s'y rencontre ; la bulga, ou bourse, est l'objet que Mercure tient dans la main droite et qu'il fait reposer entre les deux cornes du bouc".

En 1848, Louis Waldemar Ravenez traduit l'Alsace Illustrée de Schoepflin et y ajoute des compléments. Dans le volume 2 page 506, l'auteur nous apprend que Mr Renouard, propriétaire du château de Reichshoffen, a donné vers 1820 un troisième Mercure trouvé dans l'église en ruines dont parle Schoepflin. C'est un fragment de 0,65 m de haut et 0,41 m de large, portant l'inscription : "S. FORTUNATUS SUI EX. I. P. L...E...M". Ravenez écrit que "le sigle S qui commence la première ligne semble être l'initiale de l'un des prénoms de Fortunatus, et il paraît que la lettre C, indiquant le mot cum manque au commencement de la seconde ligne. Dans ce cas il faudrait lire : cum suis ex impensa propria. Les trois dernières lettres, dont

---

2. Jean Daniel Schoepflin naquit en 1694 à Salzbourg d'une mère colmarienne et d'un père allemand. Il a publié l'Alsatia Illustrata en deux volumes parus l'un en 1751, l'autre en 1761. Le premier volume embrasse la période qui s'est écoulée jusqu'en 870, c'est-à-dire au règne de Louis le germanique. Le second relate la domination allemande depuis 870 jusqu'au traité de Westphalie et l'histoire de l'Alsace après sa réunion à la France jusqu'à la date de parution du livre. Après sa mort, en 1772 et 1775 sont publiés des documents sous le titre d'Alsatia Diplomatica.

deux vont en descendant et dont l'avant-dernière, qui est fort effacée, me paraît être un B, peuvent être lues : *libero munere*. Le sigle S qui commence cette inscription signifie peut-être *Secundus* ; il y aurait alors quelque rapport entre l'auteur de cette inscription et la *Secunda* dont il a été question sur la stèle précédente". Siffer donne une interprétation différente : "*Sacrum Fortunatus suis ex impendiis posuit libenter et merito*", soit "*Fortunatus a érigé ce monument sacré à ses propres dépens volontairement et avec raison*".

Au Musée Archéologique de Strasbourg sont exposées deux stèles provenant de Reichshoffen : celle décrite en deuxième lieu et inventoriée sous le n° 2413, ainsi qu'une autre aux dimensions 0,96 m x 0,64 m x 0,14 m et inventoriée sous le n° 2419. La provenance exacte de cette stèle n'est pas mentionnée, mais Siffer parle d'un bas-relief représentant un personnage romain enveloppé dans une ample draperie, qui aurait été trouvé dans la forêt séparant le canton de Niederbronn et celui de Woerth. La stèle n° 2413 représente une divinité masculine debout, drapée d'un manteau agrafé sur l'épaule droite. Dans l'arrière-plan, l'extrémité d'un arc et d'un carquois, paraissant attachés au dos du personnage. Ce dernier porte sur le bras gauche un petit sanglier. Une figuration analogue à celle-ci était, jusqu'à une époque récente, encastrée dans le mur de l'église de Langensoultzbach. Elle va être remplacée par un moulage.

Pourquoi avoir encastré des bas-reliefs dans le mur des églises ? En ce qui concerne l'Altkirch, Ravenez pense que cet édifice religieux a remplacé un temple ou un autre lieu de culte païen. "Ce n'est qu'après la destruction de ce temple, et peut-être longtemps après, que l'on aura inséré ces bas-reliefs dans les murs de la chapelle chrétienne comme on l'a fait à Soultzbach (Langensoultzbach), à Schweighausen, à Seltz et ailleurs". Le recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine (tome VII) d'Espérandieu mentionne quatre stèles trouvées à Reichshoffen et indiquées sous les numéros 5588, 5589, 5591 et 5593. Un fragment de stèle est encore encastré dans le mur Sud de l'Altkirch. C'est la partie supérieure, représentant une divinité d'une corpulence très prononcée ; figure et bras sont mutilés. On peut donc supposer raisonnablement avec Ravenez que les blocs de grès réutilisés pour la construction de l'Altkirch proviennent d'un temple gallo-romain. Le même auteur nous relate dans le tome III page 135 les circonstances de la découverte, en 1833, du temple de la Hardt de Gundershoffen par le Dr Schnoeringer (3). Il écrit

"J'étais sur le point de mettre ce chapitre sous presse lorsque je fus prévenu par l'habile directeur de l'établissement de Stephansfeld, Mr Xavier Richard, que des découvertes importantes avaient été faites il y a quelques années déjà à Gundershoffen, par un amateur éclairé de l'antiquité, Mr Schnoeringer, docteur en médecine. Ce dernier avait été prévenu par des cultivateurs que dans les environs de Gundershoffen on trouvait un grand nombre de constructions antiques. Il s'empressa de faire des fouilles, et bientôt il mit au jour les restes d'un bâtiment qui, en raison des débris qu'il contenait, lui parut être un temple consacré à Mercure. En effet, tout autour des fonda-

3. François Xavier Louis Schnoeringer, médecin et archéologue, est né à Strasbourg en 1797. Il pratiqua la médecine d'abord à Avenheim, puis à Oberbronn de 1826 à 1849. Sa renommée d'archéologue date de 1833. C'est en cette année qu'il fit la découverte d'une série de bas-reliefs de Mercure trouvés près de Gundershoffen autour d'un temple dédié à cette divinité. A Brumath où il s'était fixé et où il pratiquait la médecine, il installa un cabinet d'antiquités. Il mourut en 1869. Ses collections ont été acquises par Engel-Dollfus pour être installées dans la salle de réunion de Dornach, puis mises en dépôt au musée historique de Mulhouse.

Le sixième bas-relief (39,8 / 24,2) ne porte pas d'inscription. Mercure y tient le caducée par la pomme. Il est remarquable par son épaisse chevelure crépue.

Les futurs visiteurs du musée de Reichshoffen pourront contempler ces belles oeuvres sculptées dans le grès des Vosges grâce aux photos réalisées par notre vice-président, Mr Etienne Pommois.

Un fragment d'une stèle votive aux dimensions 0,47 m x 0,42 m x 0,21 m provenant de Nehwiller se trouve également au musée de Strasbourg, inventoriée sous le n° 6487. Mercure est debout, de face, un manteau sur l'épaule et le bras gauche, portant une bourse de la main droite. Si cette trouvaille nous est conservée, il n'en est pas de même pour celle, plus remarquable, dédiée au soleil et à la lune sous les figures d'Apollon et de Diane sa soeur. D'abord scellée dans le mur d'une vieille maison, la maison Mori n° 13 (occupée aujourd'hui par Mr Bender Rodolphe et numérotée 39 rue des Vosges), la sculpture était en 1865 en possession du Dr Rauch d'Oberbronn (4). On ignore où elle se trouve actuellement.

Heureusement, en 1855, a été fondée la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace. La publication de ses bulletins nous permet de retrouver aujourd'hui des renseignements très importants, en particulier au sujet de l'"autel épigraphique de Nehwiller" :

"Brisé dans sa partie supérieure, le fragment recueilli a une épaisseur de 0,26 m sur une largeur de 0,62 m et une hauteur de 0,42 m. Il n'est pas possible d'indiquer au juste la hauteur primitive de cette stèle, mais elle devait avoir à peu près 1,30 m ou 1,40 m. Elle représente les restes de deux divinités placées sur une même face, l'une à côté de l'autre. Celle de droite est vêtue d'une robe flottante à raies verticales, celle de gauche n'a aucun vêtement, à en juger du moins par ce qui en reste. Un tiret perpendiculaire, taillé en saillie, sépare les deux figures. A sa base l'autel porte l'inscription SOLI ET LUNE SAC EDULMUS VISURIONUS IV SV SO M. dont l'interprétation serait : Soli et Lunae sacrum Edulmus (filius) Visurionis ex jussu solvit merito, et la traduction : Edulmus (un habitant ?) en exécution d'un ordre donné par Visurion a élevé comme il le devait un monument consacré au dieu Soleil et à la déesse Lune". (Weyersheim, le 8 juillet 1868, Jér. Ans. Siffer, curé de Weyersheim).

Jérôme Anselme Siffer (5), l'auteur du mémoire relatif à cette sculpture, a déployé une intense activité archéologique dont on trouve trace des résultats dans les bulletins de la Société pour la Conservation des Monuments Historiques. Ses très nombreux mémoires relatifs à quantité de découvertes dans tout le canton de Niederbronn sont d'autant plus précieux qu'ils se rapportent souvent à des pièces du musée lapidaire détruit par le bombardement de Strasbourg du 24 août 1870. Malgré des interprétations sou-

4. Séance du comité du 9 octobre 1865. Bulletin de la Société pour la Conservation des Monuments Historiques d'Alsace IIe série tome IV page 14.

5. Jérôme Anselme Siffer est né à Maisongoutte au Val de Villé en 1808. Il devint curé de Mertzwiller en 1839, puis de Weyersheim en 1857. Il y mourut en 1870. Les rares loisirs que lui laissait l'exercice du ministère étaient consacrés aux études archéologiques qui exerçaient sur lui un puissant attrait. Les principaux travaux que Siffer a fait paraître dans les Bulletins de la Société concernant notre secteur sont : Notes sur les ruines de villas romaines près d'Oberbronn - Description de deux monuments romains retrouvés l'un en 1842 à Niederbronn, l'autre à Langensultzbach - Notice sur deux bas-reliefs figurant Pallas, découverts à Niederbronn, l'un en 1842, l'autre en 1862 - Mémoire sur le cimetière gallo-romain de Reichshoffen - Notice sur les antiquités de Gumbrechtshoffen - Mémoire sur un autel épigraphique d'origine romaine, consacré au Soleil et à la Lune, sous les figures d'Apollon et de Diane.

vent fantaisistes, les travaux du curé Siffer contribuèrent beaucoup à l'archéologie alsacienne de cette époque. Cela fut nettement souligné par Louis Spach qui fit son éloge dans la séance générale de la Société pour la Conservation des Monuments Historiques, tenue à Colmar le 5 juillet 1870. Ce personnage est également lié à notre cité par l'intérêt que présentent les archives paroissiales de Mertzwiller dont il est l'auteur, particulièrement le document sur les Notices historiques sur la paroisse de Reichshoffen aux XVII et XVIIIe siècles (6).

Je voudrais à présent aborder ce qui me paraît être la première trace véritable d'une agglomération gallo-romaine, c'est-à-dire le cimetière du Schiesshirsch. C'est à l'action conjuguée de quatre personnes que nous devons les renseignements relatifs à ce cimetière. Lors de la construction de la voie ferrée Haguenau-Niederbronn en 1860, l'agent-voyer Bauer et l'inspecteur Horner chargés de la surveillance des travaux signalèrent la découverte de vases funéraires dans les déblais du chemin de fer, renseignements confirmés par l'abbé Siffer dans ses communications à la Société pour la Conservation des Monuments Historiques. C'est enfin Xavier-Joseph Nessel, maire de Haguenau, à qui nous devons le musée municipal de la ville et ses riches collections des Ages du Bronze et du Fer venant de la Forêt Sainte, qui a porté sur la carte au 1/20.000e les inscriptions des antiquités romaines découvertes pendant les travaux. Jérôme Siffer signale d'abord la découverte du cimetière lors de la séance du comité du 6 mai 1861 (7), procès verbal dans lequel il signale que les vases funéraires trouvés dans les déblais étaient placés en quinconce à 2 ou 3 m de distance et à 0,60 m environ au-dessous du niveau du sol. C'est ensuite en 1866 dans le "Mémoire supplémentaire sur le cimetière gallo-romain de Reichshoffen" (8) que Siffer nous apporte des précisions sur le lieu et l'importance du cimetière :

"Ce fut dans les derniers mois de l'année 1860 qu'a été découvert le cimetière qui nous occupe, à dix minutes au Nord-Ouest de Reichshoffen (en fait au Sud-Ouest), dans le canton dit Schiesshirsch, aux abords de l'ancienne voie romaine de Mertzwiller à Niederbronn... Depuis la découverte, plus de deux cent vases en poterie et en verre sont sortis du cimetière. Le terrain, de nature sablonneuse, n'avait jamais été bouleversé jusqu'à la profondeur où gisaient les urnes : toutes se trouvaient enfouies debout à une profondeur de 0,50 à 0,80 m, telles qu'elles avaient été déposées dans le sein de la terre. Elles sont de formes très variées et offrent également une grande variété pour la couleur, le vernis et la dimension. Elles contenaient toutes, sans distinction, des cendres et des fragments d'os calcinés, mêlés avec de la terre noircie par l'action d'un feu ardent. Plusieurs renfermaient un clou... Quelques uns des vases de terre cuite avaient un opercule de verre, et c'est là, sans contredit, un fait curieux. Le gisement des urnes n'était environné d'aucun vestige de maçonnerie mais, chose digne de remarque, chaque place avait subi, avant l'ensevelissement, l'action du feu... On a observé le même rite funéraire

---

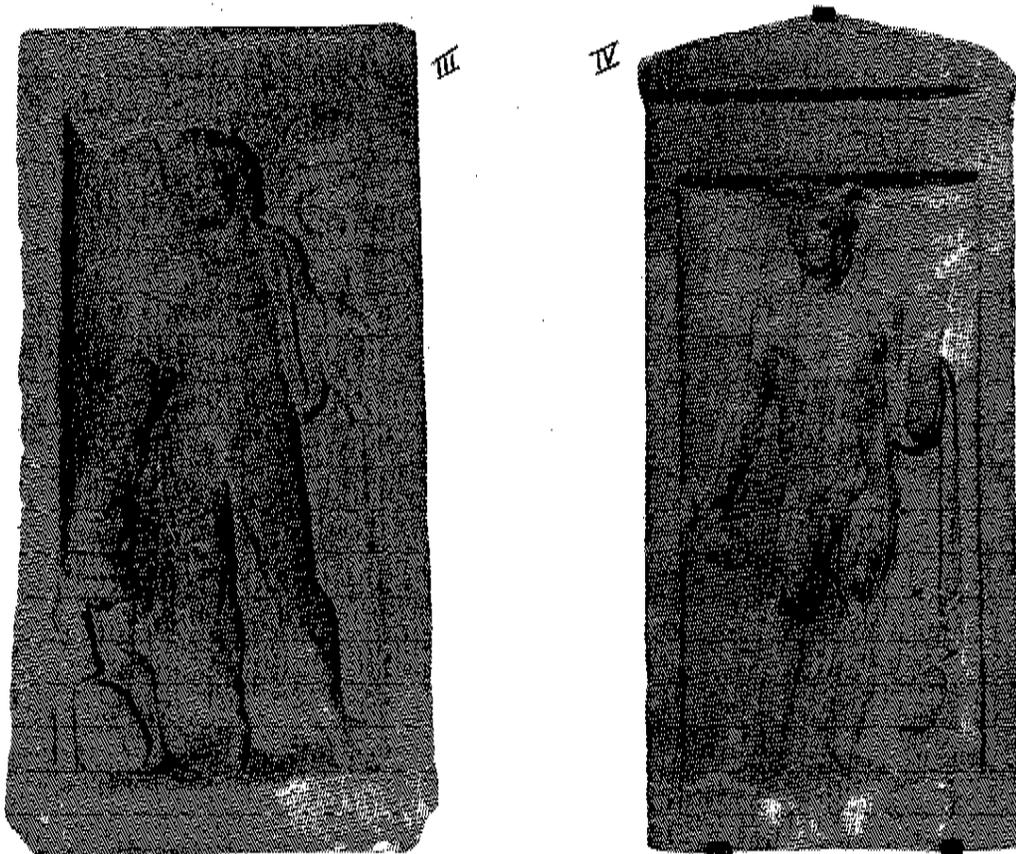
6. Ces archives paroissiales sont déposées depuis 1980 aux Archives Départementales et inventoriées sous la rubrique 2 G 291. Les pages 1 à 76 relatent les trouvailles gallo-romaines à Gundershoffen, Mietesheim et Mertzwiller. Les pages 78 à 98 parlent des actes de baptême du 6 mai 1685 au 2 juillet 1700, des actes de mariage du 19 novembre 1685 au 11 avril 1695 et des actes de sépulture du 7 décembre 1686 au 18 mai 1694.

7. Cahiers publiés par la Société pour la Conservation des Monuments Historiques 1ère série, volume IV. Partie des procès-verbaux page 108.

8. Cahiers publiés par la S.C.M.H. 2ème série, tome V, partie des procès-verbaux pages 66 à 73.

tions et dans une courbe concentrique, il se trouvait un grand nombre de bas-reliefs, les uns mutilés, les autres entiers, mais tous dans un bon état de conservation et tous portant, à ne pas s'y méprendre, les attributs du dieu. Malheureusement, il ne restait du temple lui-même qu'un de ses angles, et il fut impossible au patient explorateur d'en mesurer les contours. Mais il eut soin de faire enlever les principaux des bas-reliefs, et on doit lui en savoir d'autant plus de gré que nos cultivateurs mutilent impitoyablement tous les débris de l'antiquité qu'ils rencontrent. Ils sont persuadés qu'un esprit malin réside dans les urnes, qu'un maléfice est attaché aux inscriptions et aux statues, et ils ne connaissent pas d'autres moyens pour rompre le charme que de briser ces objets aux-mêmes."

Six de ces bas-reliefs sont exposés au Musée Historique de Mulhouse et un au Musée Archéologique de Strasbourg. La stèle votive exposée à Strasbourg représente Mercure debout, nu, un pan de son manteau couvrant l'épaule et le bras gauche, tenant de la main gauche un caducée, avec un coq à sa gauche. On y lit l'inscription "MERCURIO SACRUM LUCIUS SAU... EX IUSSU POSUIT L.M.". Les dimensions en sont : 0,85 m x 0,60 m x 0,13 m. Elle est inventoriée sous le n° 2356.

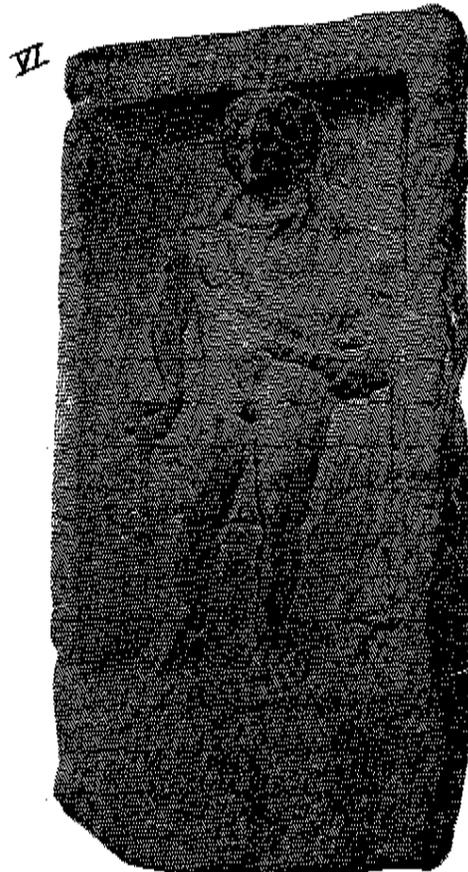


Les bas-reliefs de Mulhouse sont reproduits et décrits par Ravenez pages 136 à 144.

Le premier (40,4 / 26,2) est brisé dans sa partie inférieure, mais on y voit distinctement un Mercure reconnaissable à son pétase ailé (chapeau rond et bas avec bords). Il porte dans le bras gauche un enfant nu qui élève à la hauteur de sa tête sa main droite dans laquelle il tient un poisson. Ce bas-relief porte l'inscription DEO. ME. S...EVERUS EQUONI...X.P L.L.M., dont voici l'interprétation : Deo Mercurio Sacrum Severus Equoni ex Procepto iubens loetus merito (Sévère a élevé avec joie et comme il le devait un monument consacré au dieu Mercure selon les souhaits d'Equonus).

Le deuxième (37,4 / 30,13) représente Mercure nu portant sur l'épaule gauche un léger manteau ; de la main droite il tient une bourse. Sa tête est ornée de deux ailes mais il n'a pas de pétase. A côté de lui et dans l'angle supérieur de droite se trouve le coq qui lui était consacré. Sur le cadre du bas-relief on lit : DEO. MER. IULIUS MATUTINUS EX. V. P., soit Deo Mercurio Julius Matutinus ex voto posuit (Julien a fait ériger le monument en l'honneur du dieu Mercure sur ordre de Matutinus).

Sur le troisième bas-relief (40,6 / 23,8) Mercure est coiffé du pétase ailé ; un manteau lui couvre le bras gauche, et de la main gauche il supporte un caducée qui a un grand air de famille avec celui du Mercure de Reichshoffen. Le dieu pose de la main droite une bourse sur un trépied au-dessous duquel se trouve un coq qui mange. L'inscription dit : DEO. M.S.PERVIN CA. PATERNI EX.V.P., soit Deo Mercurio Sacrum Pervinca Paterni (filia) ex voto posuit (Pervinca selon le voeu de Paternus a élevé un monument consacré au dieu Mercure).



Sur la quatrième stèle (40,6 / 23,5) Mercure porte des ailes sur la tête, mais pas de pétase. De la main droite il tient une bourse. Un manteau lui couvre l'épaule gauche et descend jusqu'à mi-jambe. Du bras gauche relevé il tient un objet assez difficile à reconnaître, peut-être un caducée. Enfin un coq se tient à ses pieds. Le texte de l'inscription n'a pu encore être déchiffré.

Sur le cinquième bas-relief (40,3 / 23,8) Mercure est tout entier enveloppé dans un manteau ; ses deux mains sont jointes pour porter une bourse et la tige d'un caducée. Sa tête est ornée d'ailes sans pétase, et à ses pieds se trouve un coq. En haut du bas-relief on lit l'inscription suivante : D.M.LUPERCIA NUS. LUTULLIU.E L...L...M., soit Deo Mercurio Lupericianus Lutullius erexit loetus lubens merito (Lupericianus était heureux d'ériger ce monument en l'honneur du dieu Mercure sur ordre de Lutullius).

dans le gisement des urnes des deux cimetières gallo-romains d'Uttenhoffen et de Zinswiller que j'ai signalés au comité dans le temps (9).

Le 1er mai 1861 il a été déterré une très belle urne en poterie rouge lustrée, sans anses, de 0,18 m de haut avec une ouverture de 0,07 m en diamètre. C'est un vase de luxe qui porte extérieurement, à la naissance de l'orifice, le nom du potier, tracé à l'entour et encadré par un double filet : DAPORRIC F (Daporricus fecit). La panse qui est très peu marquée est ornée d'une longue et sinueuse tige à feuilles de lierre... Cette belle urne lettrée est devenue la possession de Me Lehmann, curé-recteur de Reichshoffen, qui, sur ma demande, en a fait don au musée de la Société d'Alsace."

Malheureusement toutes les urnes ont disparu dans l'incendie du 24 août 1870.

Dans le même Mémoire Siffer parle encore d'un bas-relief et d'un bassin à eau vive :

"Dans le même périmètre on ne saurait creuser sans rencontrer des antiquités. A très peu de distance, à l'est du cimetière, à peu près à l'endroit où se trouve le débarcadère du chemin de fer (10), des travaux de terrassement ont amené la découverte d'un bas-relief, brisé par le bas, représentant Mercure caractérisé par ses attributs.. Ce monument, transporté au musée de la Société par les soins de Mr Bauer, agent-voyer de la circonscription, a été trouvé à côté de restes de fondations en pierres au milieu de nombreux débris romains".

Et il évoque ce qui semble être un établissement de bains :

"Je passe maintenant à une découverte d'une autre nature, faite la même année, à proximité du cimetière, dans la propriété de M. le Comte de Leusse, maire de Reichshoffen ; elle consiste dans un bassin d'eau vive, d'origine romaine. Il est très regrettable que ce réservoir n'ait été conservé en entier. Il formait un carré muré en briques d'environ 4 mètres en tous sens. Le fond en était pavé en grands carreaux de terre cuite, ajustés ensemble au moyen d'un ciment fort dur ; le carrelage était noyé dans un mortier composé de la chaux hydraulique et de la brique pilée... L'eau fut amenée dans le bassin ou éconduite par des pierres de grès, taillées en rigole... A quoi servait cette piscine ?..."

Xavier Nessel a fait figurer sur la carte l'ensemble des trouvailles déjà citées : le cimetière, le Mercure, l'établissement de bains, le pavage de la chaussée romaine. Il marque aussi l'emplacement d'un four de potier qui pourrait bien être celui d'un fabricant de céramique en terre sigillée. En effet l'étude des documents écrits en notre possession milite sérieusement en faveur de cette hypothèse.

Lors de la séance du comité du 14 mai 1866, M. de Morlet rend compte d'une excursion qu'il a faite avec M. Saum à Reichshoffen pour examiner un four à poterie de l'époque romaine découvert dans les déblais d'un chemin communal qui aboutit à la gare (11) :

"Grâce au concours de M. le Comte de Leusse, maire de Reichshoffen, ce four a été entouré d'une balustrade et préservé des dégradations ;

9. Voir Bulletin 1ère série tome IV page 112 et 2ème série tome I page 16 et tome II page 5 partie des procès-verbaux.

10. Le débarcadère ou station se trouve au Nord-Ouest du cimetière. Siffer n'avait-il pas le sens de l'orientation ?

11. Série 2, tome IV page 135.

il a pu ainsi rester intact pendant quelque temps. M. Bauer, agent-voyer à Mertzwiller, à qui la Société doit la découverte et la conservation d'un grand nombre d'objets d'antiquité, a levé le plan de ce monument ainsi que celui d'une seconde construction découverte depuis la visite faite sur les lieux par MM. Saum et de Morlet ; ces plans seront mis sous les yeux du comité."

La séance du 13 décembre 1866 (12) nous apprend que M. le Comte de Leusse a tenu pendant quelque temps à la disposition de la Société "le site de ce four qui devait disparaître dans les travaux de vicinalité". La découverte de ces deux fours a été reprise par Robert Forrer en 1924 dans les Cahiers d'Archéologie et d'Histoire d'Alsace (13). Il écrit page 229 :

"J'ai mentionné dans mon ouvrage sur les poteries de Heiligenberg (page 193) la découverte de deux fours de potiers à Reichshoffen signalée en 1866 par de Morlet dans le Bulletin de notre Société. La notice de M. de Morlet était trop incomplète pour voir clair s'il y avait là un potier de terre sigillée ou tout simplement de poteries ordinaires. Or je viens de trouver dans les archives de notre Société une lettre du Comte de Leusse datée du 1er mai 1866 contenant des détails plus précis sur cette découverte...! Je ferai conserver le four en question jusqu'à la dernière extrémité pour pouvoir permettre aux amateurs de venir le voir. On a depuis trouvé deux couteaux, des fragments de meule et une sorte de moule en terre orné d'arabesques. Or le moule orné d'arabesques prouve qu'à Reichshoffen il y avait également un atelier de terra sigillata à reliefs. Malheureusement ce moule ne s'est plus retrouvé jusqu'ici pour nous renseigner sur les qualités artistiques de ce maître potier. On remarquera aussi la présence des restes d'une meule de pierre, objet encore aujourd'hui en usage chez nos potiers pour mettre leur tour en rotation."

Si tous ces documents bibliographiques nous permettent de conclure avec certitude qu'il existait à Reichshoffen non pas des fermes isolées comme au Frohret, à l'Ebershoelzel, au Kehrensee, au Reissackerhof, au Rabenkopf, mais des habitations agglomérées, il reste bien des incertitudes. Quelle était l'étendue et l'importance du vicus ? Quels artisans travaillaient chez nous ? A quelle époque ? Comment étaient faites leurs habitations ? Quelles étaient leurs coutumes ? Les découvertes récentes nous ont permis d'apporter quelques éléments de réponses, en particulier celles provenant du site du lieu-dit "An der Strasse".



*Fragments de stèles trouvées à Gundershoffen*

12. Série 2, tome V page 24.

13. La revue des Cahiers publiés par la Société pour la Conservation des Monuments Historiques d'Alsace a été créée par Forrer en 1919 et la parution se poursuit à l'heure actuelle.

## DECOUVERTES ARCHEOLOGIQUES

Dans le bulletin de liaison n°1 de décembre 1985, nous avons publié les dates et emplacements des principales interventions archéologiques dans le secteur de Reichshoffen. Deux sites méritent toute notre attention : celui du lieu-dit "Im Schiesshirsch" et celui du lieu-dit "An der Strasse".

### Lieu-dit "Im Schiesshirsch"

En mars 1974 la Société De Dietrich a construit deux nouveaux halls (14) sur l'aile nord de l'usine. Lors des travaux de terrassement effectués par l'entreprise Sotravest, nous avons pu procéder à des fouilles d'urgence, malheureusement dans un délai très limité. Avec la collaboration de M. Erwin Kern de la Direction des Antiquités Historiques, nous avons découvert des vestiges de fondations dont l'état très dégradé n'a pas permis de déterminer avec précision la nature des installations. Cependant certains indices, tels que des pilettes formées par la superposition de briques carrées de 18, de 22 et de 32 cm de côté, des briques rectangulaires de 28 sur 40 cm, permettent de formuler l'hypothèse de l'existence d'un hypocauste, système de chauffage souterrain. Les décombres n'ont fourni que peu de poterie. Toutefois il nous a été possible de reconstituer une cruche à deux anses de 32 cm de haut. Une autre trouvaille intéressante est une urne parallélépipédique de 24/18/12 cm, provenant probablement du cimetière gallo-romain découvert en 1860. Une bâtisse aux dimensions intérieures de 4,35 m sur 3,35 m a été déblayée malgré la présence continuelle d'eau. Fait intéressant : les murs sont érigés par des tuiles plates (tegulae) de 0,46 m sur 0,37 m. Dans cette pièce nous avons décelé un tas important de cendres provenant probablement de l'ustrinum (four crématoire). Les pièces maîtresses livrées par le sous-sol sont indiscutablement les deux statuettes en bronze : Apollon (15 cm) et Eros (10 cm), ainsi qu'une baque-clé également en bronze. Il est à remarquer que c'est grâce à la compréhension du directeur d'usine de l'époque, M. Achille Laval, et à la persévérance de deux jeunes, Pascal Guth et Bernard Herber, que ces trouvailles exceptionnelles ont été mises au jour : en effet c'était un samedi vers 17 h (l'usine est fermée le samedi), et le lundi matin la pelle mécanique a tout rasé !

### Lieu-dit "An der Strasse"

Ce site s'étend le long de la rue du Cerf, sur les parcelles 84 à 92 de la section 37. Ce fut en été 1969, lors de la découverte fortuite de tessons de poterie dans l'enceinte du collège, que j'ai contracté le virus de l'archéologie. En excavant le sol pour la réalisation d'un bassin à poissons, la pelle mécanique a mis au jour les fragments d'une jarre. Un sondage a permis de déceler la présence d'un four à céramique. C'est alors que j'ai fondé la section archéologique au sein de la coopérative scolaire et averti la Direction des Antiquités Historiques. Nous avons procédé à des fouilles d'urgence et avons pu constater que ce four, effondré sur la sole, a la forme d'une poire de 2,15 m sur 1,50 m. Du dépotoir attenant au four nous avons extrait une quantité importante de tessons provenant d'objets invendables (poterie ratée avec bords ondulés ou panses déformées).

---

14. Ces halls abritent actuellement trois bâtiments : le bâtiment 424 à l'Est, appelé "atelier Inox", le bâtiment 425 à l'Ouest, appelé "atelier Mécano-soudure", et le bâtiment 426 avec les bureaux.

Du stade des fouilles maladroites nous avons bientôt passé à celui des fouilles méthodiques. Il devenait de plus en plus évident que, pour accumuler le plus grand nombre possible de renseignements sur la vie des hommes qui ont foulé notre sol, il ne suffit pas de remuer la terre à coups de pelle, mais il est indispensable de procéder par décapages successifs, d'étudier les coupes superposées ou stratifiées pour rendre ainsi à son époque chaque vestige, chaque fragment. D'abord attirés par l'intérêt de la recherche et l'aventure archéologique, les élèves ont été rebutés par le travail ingrat. Il faut laver les tessons, les trier, les assembler... Il faut réaliser des relevés topographiques, photographier les lieux, bref ce travail demande beaucoup de ténacité et de patience. En peu de temps notre section se réduisait à quelques unités.



*Les trois fours dans l'enceinte du collège*

Une première exposition archéologique a eu lieu à l'ancien presbytère (l'actuel musée) les 22 et 23 mars 1975. C'est d'ailleurs la même année que des travaux effectués à proximité du four découvert en 1969 ont permis de déceler un deuxième four ainsi que les vestiges d'un troisième. D'une cave contigüe (appartenant sans doute au potier) de 5,30 m sur 4,29 m, nous avons pu dégager des fragments de table circulaire en grès (diamètre 112 cm, épaisseur 4,5 cm), des blocs de pierre à encoche pour le poutrage, un fragment d'épée, des épingles à cheveux en os, des clous en fer forgé, des fragments de vaisselle commune et de céramique en terre sigillée (15). Cette dernière céramique revoit le jour après plus de dix-huit siècles en terre, sans altération. Les estampilles nominales des potiers, les formes très caractéristiques et les décors des vases permettent de les dater. En concordance avec les monnaies trouvées soit intra-, soit extra-muros, la cave peut être datée du II<sup>e</sup> siècle. En effet nous avons trouvé

---

15. Cette céramique à laquelle les archéologues ont donné le nom de terra sigillata désigne la poterie à glaçure rouge réalisée à l'aide d'une argile fine, couverte d'un vernis ou engobe qui possède un très grand degré de résistance à la corrosion.

un sesterce en bronze à l'effigie de Marc-Aurèle, un denier en argent à l'effigie de Faustine la Jeune, sa femme, ainsi que quatre autres sesterces à l'effigie de Trajan, d'Hadrien, d'Antonin le Pieux et de Commode.

En février 1977 nous sommes alors sortis de l'enceinte du collège (parcelles 85 à 89) pour réaliser un sondage sur la parcelle 90 appartenant à l'époque à M. Georges Reymann. Le sondage s'est avéré positif puisqu'une habitation pouvant être datée du IV<sup>e</sup> siècle a été mise au jour. Une pièce de 4,35 m sur 3,50 m, munie d'un praefurnium encore en bon état et communiquant avec la pièce par un alandier, abritait une hache, une pioche-binette

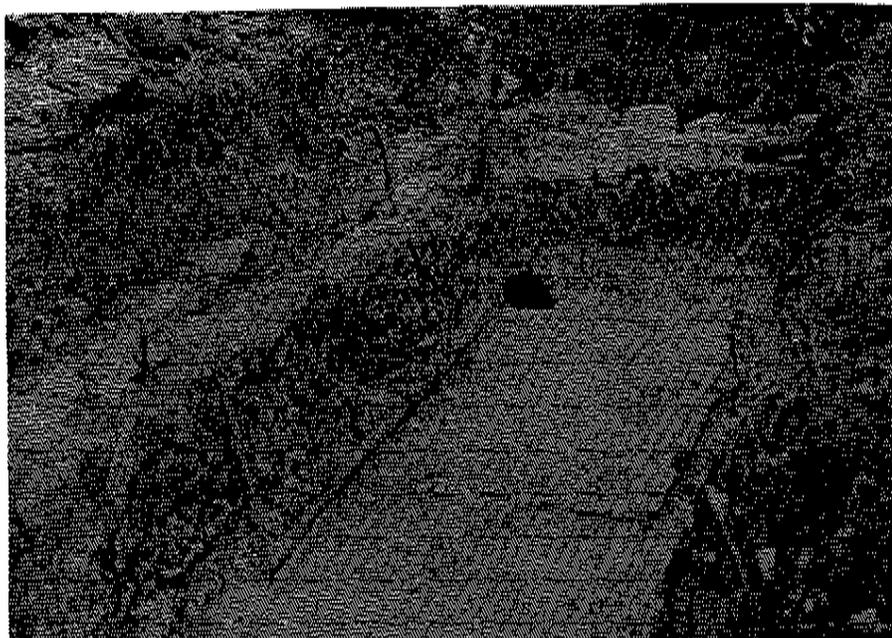


*Praefurnium et alandier  
de la pièce située à cheval  
sur les parcelles 90 et 91*

et de nombreuses pièces de Constantin Ier (309-337) et de ses fils Constantin II (337-340), Constance II (337-361) et Constant Ier (337-350). A la demande du propriétaire nous avons été obligés d'interrompre les fouilles sur la parcelle 90 jusqu'en mars 1979. En décembre 1977, lors de la construction d'une maison d'habitation 23, rue de Gumbrechtshoffen, sur le terrain Linck-Enderlin, nous avons décelé des murs en calcaire avec des tegulae et des tessons (16). Au cours du mois de janvier 1978, des relevés sommaires ont été réalisés. A la même période nous sommes intervenus sur la parcelle 84 appartenant à M. Léon Béna. Une observation perspicace des troènes plantés le long de la propriété jouxtant les limites du collège nous a "mis la puce à l'oreille". En effet la végétation était moins robuste sur une quinzaine de mètres. Il s'est avéré que sur cette distance les troènes ont été plantés sur un mur. Un sondage a révélé la présence d'un bassin d'une profondeur de 60 cm. Les fouilles ont été suspendues jusqu'en juillet 1982, période à laquelle un bassin de 3,90 m sur 1,90 m et présentant une étanchéité parfaite a été mis au jour. L'eau pouvait s'écouler par un trou circulaire de 0,28 m de diamètre, prolongé par un tuyau de 0,60 m en terre cuite et un caniveau d'au moins 1 mètre. L'usage du bassin nous est inconnu. Est-ce un réservoir de teinturier ou a-t-il servi à la baignade ? Le caniveau d'évacuation renfermait des épingles à cheveux en os et en bronze, des bijoux de femmes : bagues, perles de colliers

16. Des fouilles antérieures clandestines ont eu lieu à cet emplacement. Une partie du mobilier a pu être récupérée.

et fragments de bracelets en pâte de verre. Parmi la douzaine de monnaies trois ont pu être identifiées : un denier d'Alexandre Sévère (222-235), un denier de Gordien le Pieux (223-244) et un sesterce de Lucille (147-183). Le remblai du bassin renfermait des tubuli, briques creuses servant de conduits pour la fumée ou l'air chaud.



*Bassin situé sur  
la propriété Léon  
Béna, parcelle 84*

En mars 1979, notre équipe a pu terminer l'exploration de la pièce chauffée sur la Parcelle 90. Une stèle de 0,35 m / 0,25 m / 0,10 m, représentant un personnage masculin barbu et drapé, fait partie du mobilier retiré sur les lieux. L'architecture des murs est assez complexe : des moellons en calcaire ou en grès mêlés à des fragments de briques et de tegulae. Une réutilisation de matériaux ne fait pas de doute. Il est d'ailleurs probable que les constructions se soient succédé du I<sup>er</sup> au IV<sup>e</sup> siècle. En effet la concordance des datations de la céramique sigillée et des monnaies permet de "faire parler le site fouillé". Parmi les principales monnaies identifiées, signalons celles de Tibère (14-37), de Caligula (datée de l'an 37), de Vespasien (datée de l'an 72), de Domitien (81-96), de Trajan (datée de l'an 98), de Marc-Aurèle (161-180), de Gordien le Pieux (223-244), de Valérien (253-260), de Gallien (260-268), de Claude II (268-270), de Tetricus (270-273). Parmi les potiers (17) dont les noms figurent sur la céramique sigillée estampillée trouvée sur les mêmes lieux citons : Maccarus (15-70), Cintugnatus (140-180), Maianus (150-200) et Victorinus (170-210).

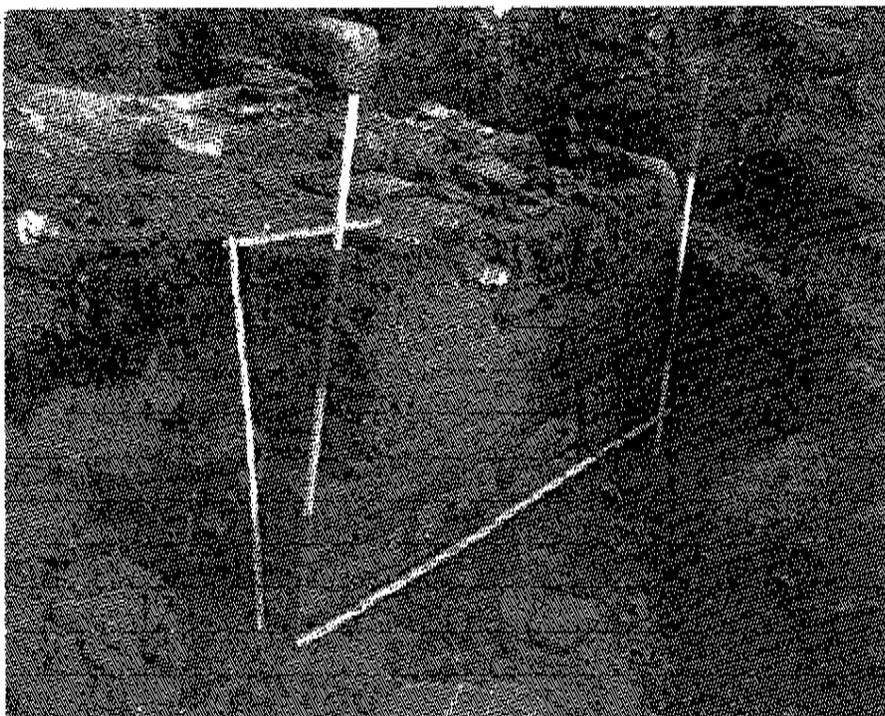
En automne 1983 de courtes interventions ont eu lieu sur les parcelles 90 et 91, cette dernière appartenant à l'époque à la famille Gerber-Machi. Un sondage effectué en 1985 sur la parcelle 90 à 18 m de la pièce chauffée a permis la mise au jour d'une pièce dallée de 1,50 m sur 1,50 m, entourée d'une double cloison en tegulae ratées. Particularité : quatre rangées de dalles de 0,30 m sur 0,30 m, et une rangée de dalles de 0,20 m sur 0,20 m. Était-ce une pièce de décantation de l'argile ? Nous ne voyons pas de lien avec le site étudié précédemment. En 1986 et 1987 les journées

---

17. Le groupe d'archéologie antique du Touring-Club de France a publié trois notices techniques n° 21, 22 et 23 qui constituent des catalogues des estampilles sur vaisselle sigillée. Les chronologies données constituent des "fourchettes" au sein desquelles il paraît raisonnable de situer les périodes d'activité des potiers ainsi que leur lieu d'exercice.

de fouilles furent rares et espacées. A la suite d'un décapage superficiel sur la parcelle 92, un nouveau sondage fructueux a permis de déceler la présence d'une pièce aux dimensions encore inconnues dont les fondations en grès se trouvent à 2 m de profondeur. Un fragment de mur en briques de 2 m reposant sur des moellons de calcaire qui s'appuient sur les fondations citées ci-dessus limite la pièce au Nord. Les travaux en cours permettront d'en savoir davantage. Le remblai renferme de nombreuses pièces de monnaies datant de la fin du III<sup>e</sup> siècle (Tetricus, Victorinus, Claudius-Gothicus). Relevons également des fragments de gobelets en céramique métallescente, de la céramique sigillée altérée et déformée par l'action du feu, et surtout le bas d'une petite stèle dont le personnage féminin pourrait être la déesse Fortune (18).

*Fragment de mur  
du site en cours  
de fouille sur la  
parcelle 92*



En fonction des connaissances recueillies jusqu'à ce jour il nous est possible de dresser la carte de localisation des sites archéologiques de Reichshoffen. L'établissement d'une telle carte est d'un intérêt considérable pour la connaissance de l'occupation du sol de notre région à l'époque gallo-romaine. Cela facilite également la surveillance des chantiers et la prévention des destructions irrémédiables lors des travaux d'urbanisation. Si certains sites semblent éparpillés dans la localité, tels celui de l'Altkirch, celui de la propriété Koehler-Meyer 24 rue de Jacgerthal, celui de M. Lischer Bernard 19 rue du Maréchal Leclerc, et celui de Mme Brunner Georgette 4 rue du Stade, d'autres par contre sont assez regroupés à proximité du cimetière gallo-romain du Schiesshirsch.

En effet les sites fouillés par notre section sont situés de part et d'autre de la voie ferrée, c'est-à-dire le long de la rue du Cerf et le long de la rue de Gumbrechtshoffen. Des trouvailles nous ont été signalées sur la propriété Hirsch-Larché 13 rue du Sanglier (un fragment de colonne), celle de Douchet Raymond 10 A rue de Gumbrechtshoffen (des monnaies), celle de Claussmann René au 33 de la même rue (l'auréus d'Antonin le Pieux trouvé en 1903), et enfin à l'embranchement de la rue de l'Usine

18. Une similitude avec la stèle provenant de Niedermörsch et inventoriée sous le n° 2 356 au Palais des Rohan à Strasbourg. La déesse s'appuie de la main droite sur un gouvernail.

et de la rue de Gumbrechtshoffen (un fragment de colonne avec chapiteau trouvé en 1972). Qui étaient ces Gallo-Romains ? Quelles étaient leurs manières d'être et de penser ? leurs travaux et leurs oeuvres ? leur vie familiale et leurs horizons religieux ? leurs joies et leurs peines ?

L'architecture, les poteries, les monnaies et objets divers que le secteur de Reichshoffen nous a livrés depuis plus de trois siècles présentent des similitudes indiscutables avec les découvertes de Brumath et de Bliesbruck en Moselle. Il est indéniable que les influences médiomatriques et triboques se sont manifestées dans l'ensemble de l'espace rhénan. Les pierres calcaires qui ont servi à la construction des bâtiments sont omni-présentes sur l'ensemble des sites, ces pierres provenant des affleurements locaux du Muschelkalk, extraites dans les carrières des environs de Reichshoffen. Le plus souvent les matériaux de construction en terre cuite sont largement utilisés sous des formes extrêmement diverses mais aux dimensions très proches d'un secteur à l'autre. A Brumath et à Reichshoffen on réutilisait même des tegulae pour ériger les murs. L'usage du mortier composé de chaux et de briques pilées est très courant. La céramique sigillée utilisée provenait essentiellement de Rheinzabern. Les nombreux potiers locaux fabriquaient la céramique commune (au moins deux à Reichshoffen - un rue du Cerf, l'autre rue du Maréchal Koenig).

Le grès est un matériau utilisé soit sous forme de bloc à encoche ou sous forme de moellons dans la construction, soit aussi pour fabriquer des tables circulaires, des urnes à ustion, des pavés de chaussées, ou encore pour sculpter des stèles votives et des colonnes avec chapiteaux. Ce matériau est très répandu autour de Reichshoffen. L'os et la corne ont également été travaillés sur place, ainsi qu'en témoignent les nombreuses épingles à cheveux côtoyant des fragments grossièrement taillés.

Les nombreux objets en fer mis au jour (clous forgés, outils, couteaux ou hachoirs) proviennent sans doute d'un atelier de ferronnerie local. Des scories trouvées çà et là permettent même d'envisager la présence d'un bas-fourneau pour la fusion du minerai de fer présent dans les environs. Avions-nous un bronzier ? un verrier ? Je n'oserais l'affirmer malgré la présence de bijoux en bronze et de flacons en verre. Notre vicus avait-il des fonctions à la fois économiques, administratives et religieuses ? Il est fort probable que les villae de l'Ebershölzel, du Frohret, du Reissacker et du Rabenkopf aient fourni les produits agricoles.

Quelle était l'importance du commerce ? des voies de communication ? Il est trop tôt pour le dire. Toutefois, le nombre très important de monnaies trouvées sur le site "An der Strasse" permet d'affirmer un échange non négligeable. Certes, les monnaies sont plus nombreuses à certaines périodes comme au milieu du III<sup>e</sup> siècle, à la fin du III<sup>e</sup> siècle, et au milieu du IV<sup>e</sup> siècle, ce qui permet d'envisager des phases de prospérité et des phases de déclin, voire d'abandon. A quelle date le vicus est-il à son apogée ? Ses fonctions évoluèrent-elles ? Autant de questions qui méritent toute notre attention.

L'archéologie est en marche à Reichshoffen, et je ne doute pas que les générations futures trouveront un jour la réponse à de nombreuses questions. Il faut attendre que le sous-sol ait donné tous ses fruits. L'archéologie est, comme toute science de l'homme, une discipline qui évolue. Faisons preuve de patience, mais ne restons pas inactifs. Faisons connaître le résultat de nos travaux et sensibilisons toujours davantage notre population à la découverte et à la sauvegarde de notre patrimoine.

## Le salpêtrier un métier d'autrefois

Une fois de plus ce sont les archives municipales de la ville de Reichshoffen qui nous ont mis sur la piste d'un autre métier disparu : le salpêtrier (rappelons que le bouilleur de potasse, un métier d'autrefois, a fait l'objet d'un compte rendu publié dans le n° 5 de ce bulletin, paru en décembre 1987), cela grâce à une ordonnance du Commissaire en Chef de la Poudrerie Royale de Colmar transcrite intégralement au registre des délibérations du Conseil Municipal, et que nous reproduisons ci-après :

### "EXPLOITATION DU SALPETRE POUR LE SERVICE DU ROI"

*"Le commissaire en chef des poudres et salpêtres aux départements du Rhin, Chevalier de l'Ordre Royal de la Légion d'Honneur,*

*Vu les lois et règlements*

*ordonne au salpêtrier M...S...de transporter ses ateliers de la commune de Scherwiller dans celles de Reichshoffen et de Gundershoffen à l'effet d'y fouiller, recueillir et exploiter tous les matériaux salpêtrés existant dans ces communes. Je lui ai enjoint de se conformer scrupuleusement aux dispositions des arrêtés de Monsieur le Préfet du Bas-Rhin du 27 Brumaire et 9 Ventose an 12 (1804). (N.d.R.: l'arrêté préfectoral du 27 Brumaire se réfère à la loi du 13 Fructidor an V dont nous donnons de larges extraits plus loin).*

*Conformément aux dits arrêtés MM. les maires voudront bien faire disposer un local composé de deux pièces dont l'une à feu pour l'établissement des ustensiles du salpêtrier.*

*Les magistrats sont invités à protéger le salpêtrier dans les travaux et dans la recherche et achat de bois et cendres nécessaires à sa fabrication ainsi que des voitures pour le transport du salpêtre à la raffinerie et des ustensiles.*

*Le présent sera soussigné à l'attache de Monsieur le Sous-Préfet de Wissembourg qui est prié de recommander à MM. les maires d'appuyer de toute leur autorité cette partie essentielle du service du Roi et de réprimer les abus.*

*Fait à la Poudrerie Royale de Colmar le 12 juin 1817*

*Signé : Péliissier avec paraphe*

*Vu à la Sous-Préfecture de Wissembourg le 17 juin 1817*

*Pour copie conforme : le maire : suit la signature*

*Suit le texte ci-après :*

*Conformément à l'article 3 de l'arrêté de Monsieur le Préfet du Bas-Rhin en date du 29 novembre 1806 (27 Brumaire) Monsieur le Maire de Reichshoffen est prié de mettre en réserve pour la fabrication de Salpêtre la quantité de cent vingt stères et trente cordes de bois que le salpêtrier payera au prix moyen... suivent quelques mots illisibles."*

*Signé : Péliissier*

## LE SALPETRE ET SON UTILISATION

Le salpêtre (du latin sal, sel, et petra, pierre) est le nom vulgaire du nitrate de potassium ; il se trouve dans la nature, tout formé, principalement aux Indes, à Ceylan et en Egypte. Dans les pays d'Europe il a été retiré des murs des caves, étables, écuries, fosses à purin...où il se formait sous l'influence de ferments (nitrification) - réaction chimique provoquée par le mélange des azotes contenus dans les urines et les carbonates de potasse. Pour extraire le salpêtre de la terre on prélevait celle-ci sur plusieurs centimètres d'épaisseur (voir ci-après la réglementation). Après lessivage de la terre, ou des gravats provenant de la démolition de vieux bâtiments aux murs salpêtrés, le liquide a été recueilli et bouilli dans un chaudron, le plus souvent en cuivre. Le résidu était le "salpêtre" qui entrait dans la fabrication de la poudre à canon. La découverte de celle-ci semble avoir été le fruit d'un hasard. Elle est attribuée, peut-être à tort, selon le Larousse Universel du XXe siècle, au bénédictin allemand Berthold SCHWARTZ (1318-1384) qui aurait procédé à un mélange de soufre, de salpêtre et de poudre de charbon de bois.

## REGLEMENTATION DE LA RECHERCHE ET DU DROIT D'EXTRACTION DU SALPETRE

Pour la période antérieure à la Révolution de 1789, nous nous référons aux volumes II et III de "L'ALSACE AU XVIIIe SIECLE" de Charles HOFFMANN.

*"Le droit d'extraire ou de rechercher le salpêtre était un régalien. L'arrêt du Conseil d'Etat du 8 juin 1766, article 19, continuait aux seigneurs d'Alsace qui étaient en possession, la permission ou le droit de fouiller le salpêtre, comme par le passé ; l'adjudicataire des poudres ne pouvait faire d'établissements dans leurs seigneuries, qu'à leur défaut et leur consentement, en leur payant une taxe de 36 livres par an ; toutefois, s'ils exploitaient eux-mêmes, ils étaient tenus de vendre à l'adjudicataire tout le salpêtre qu'ils avaient pu recueillir, sans aucune exception. Il paraît que les Seigneurs s'acquittaient fort mal de cette dernière obligation en particulier ; car les lettres patentes du 7 juillet 1782 constataient que jamais salpêtre ne fut vendu à la régie ; elles en concluaient ou bien que la fouille était négligée, ou que les Seigneurs en vendaient le produit en fraude à l'étranger. Pour sauvegarder les intérêts du royaume, le Roi ordonna en conséquence que chaque Seigneur fournira annuellement aux magasins de la régie, au moins la quantité de salpêtre dont il conviendra avec les Seigneurs généraux des poudres, selon l'étendue de ses possessions, faute de quoi ceux-ci auraient toute liberté de fouiller ses terres, moyennant les 36 livres d'usage. Nous ignorons si les sujets eurent moins à se plaindre des agents de leurs Seigneurs que des salpêtriers royaux.*

*Le droit de beaucoup le plus vexatoire était bien certainement celui qu'avait conservé la compagnie privilégiée des poudres de faire des fouilles chez les particuliers pour la recherche du salpêtre ; non pas que ce droit fut arbitraire : son exercice avait été minutieusement réglementé par les ordonnances dans l'intérêt même des particuliers. Mais les ordonnances n'étaient pas respectées (les arrêts du Conseil d'Etat des 8 juin 1766, 8 août 1777, 5 septembre 1779, cherchèrent, mais sans aucun succès, à encourager l'industrie privée). D'après l'arrêt du Conseil d'Etat du 8 juin 1763, l'Alsace était divisée en 70 arrondissements. Tous les ans, au mois d'octobre, chaque salpêtrier était tenu de visiter les communautés de son arrondissement, et s'il s'en trouvait dans lesquelles il y avait assez de matières salpêtrées pour être travaillées utilement, il en informait l'inspecteur, qui se transportait sur les lieux et faisait son rapport à l'intendant. Celui-ci devait rendre une ordonnance pour permettre au salpêtrier de fouiller les communautés susdites, en suivant l'ordre d'un*

tableau annexé au procès-verbal de l'Inspecteur. On d'après le bureau de Huringue, comme d'après celui de Haguenau, aucune de ces formalités ne s'observait plus. Beaucoup de communautés n'avaient plus été fouillées de mémoire d'homme ; un grand nombre se rachetaient à prix d'argent, et celles dont les préposés étaient trop honnêtes pour consentir un marché très sévèrement réproposé par l'arrêt du Conseil d'Etat (qui défendait aux salpêtriers de recevoir de l'argent ou don en nature) étaient victimes des plus odieuses vexations... En effet, sans s'inquiéter des prescriptions des ordonnances qui leur défendaient de rien recevoir, leur enjoignaient de travailler sans interruption, de placer le cuvier de lessivage de manière à n'incommoder ni habitants ni bétail, de rétablir les lieux dans leur état primitif après leur travail, les salpêtriers épargnaient le riche qui pouvait payer et accablaient le pauvre ; (les châteaux et les maisons religieuses étaient seuls exempts de la fouille, mais pas leurs dépendances) ils fouillaient la maison du petit, déparait sa cour, ses écuries, entraient dans sa grange, retournaient le fonds de sa cave, creusaient plus profondément que ne le permettait l'arrêt. Ils n'épargnaient même pas les chambres d'habitation et le poêle, contrairement à l'article 1 de l'arrêt du 8 août 1777, soulevaient les planchers... et pour forcer plus sûrement le pauvre à se racheter, et pour lui extorquer de l'argent, ils laissaient des semaines entières le cuvier de lessive, soit dans ses écuries, la mort de son bétail dut-elle s'en suivre, soit même à côté de son lit, au risque de ruiner sa santé ou de mettre ses jours en danger ; enfin ils remplaçaient la terre lessivée par de la mare ou de la boue dont les principes nitrés fixaient l'humidité dans les maisons. Ce n'est pas tout. Si les particuliers souffraient, les communautés elles-mêmes étaient également vexées. En effet, elles étaient tenues de construire gratis aux salpêtriers une baraque pour y placer leurs chaudières, de leur fournir un certain nombre de cordes de bois par semaine au prix fixé par l'arrêt et de leur faire charrier, non seulement leurs ustensiles et le bois jusqu'à leur baraque, mais encore le salpêtre jusqu'au magasin général, moyennant la rétribution déterminée par l'arrêt, de les loger au prix arbitré par le bailli de département ou le magistrat des villes etc... On imagine aisément combien l'abus devait être fréquent. Tout cela, s'écrie le bureau de Huringue, n'était "qu'une petite esquisse" des vexations dont on souffrait, et l'on se plaignait avec d'autant plus de raison que les salpêtriers, au lieu de livrer le salpêtre à la régie de Colmar, le vendaient en grande partie à l'étranger, parce qu'ils y trouvaient plus de profit..."

#### REGLEMENTATION POSTERIEURE A LA REVOLUTION DE 1789

Si nous avons reproduit ci-dessus presque intégralement le texte et l'étude de l'auteur précité, ce n'est pas dans l'intention de faire du plagiat, encore moins de faciliter la rédaction de ce compte rendu, mais essentiellement pour mieux comprendre l'importance et la portée des décisions prises par les pouvoirs publics concernant l'exercice du métier de salpêtrier, de ses droits et de ses obligations. Essayons de résumer ces textes sans trop nuire à leur clarté.

#### A. LOI DU 13 FRUCTIDOR - AN V

Elle précise dès son article premier que l'exploitation des salpêtres continuera d'être faite et régie pour le compte de la REPUBLIQUE. Les salpêtriers sont tenus d'enlever, dans les arrondissements qui leur seront déterminés, les matériaux de démolition salpêtrés. Les matériaux enlevés ne seront pas payés, mais devront être remplacés par une même quantité dans le cas où le propriétaire l'exigerait. En attendant de pouvoir renoncer aux produits de la fouille, les salpêtriers continueront à enlever la terre et matériaux salpêtrés qui se trouvent dans les granges, écuries, bergeries,

remises et autres lieux couverts à l'exception de ceux servant d'habitation personnelle, y compris caves et celliers. Ils ne pourront creuser à plus de onze centimètres, ou quatre pouces de profondeur, contre les seuils, poteaux et autres ouvrages en bois, et à plus de 22 centimètres, ou huit pouces, contre les murs. Les salpêtriers seront tenus de remettre en place les terres qu'ils auront lessivées et seront responsables des dégradations et accidents qu'ils auront occasionnés. Ceux qui empêcheraient le salpêtrier de faire son travail encourront une amende égale au double de l'imposition mobilière due par le propriétaire ou le principal locataire. Le salpêtrier qui serait convaincu d'avoir reçu de l'argent ou une rétribution quelconque pour affranchir, de la recherche et enlèvement des matériaux salpêtrés sera condamné à une amende de 200 francs. L'époque des fouilles sera déterminée par les préposés des poudres avec l'attache de l'administration centrale du département. Le citoyen chez lequel se fera la fouille pourra faire dresser un état des lieux en présence du salpêtrier avant les travaux. Les salpêtriers devront porter dans les magasins nationaux tout le salpêtre qu'ils exploitent ; ceux qui le vendraient ailleurs seront dénoncés au tribunal de police correctionnelle et encourront, outre l'abolition de leur atelier, la confiscation des matières détournées et une amende de cinq cents francs.

Cette même loi régleme également la fabrication des poudres et leur distribution aux arsenaux de terre et de mer et prohibe l'importation et l'exportation du salpêtre.

**B. DECRET IMPERIAL DU 15 OCTOBRE 1810 ET ORDONNANCE ROYALE  
DU 14 JANVIER 1815**

Ces textes divisent en trois classes les établissements insalubres ou incommodes. Les ateliers de fabrication et de raffinage du salpêtre figurent en troisième classe, c'est-à-dire qu'ils peuvent rester sans inconvénient auprès des habitations particulières.

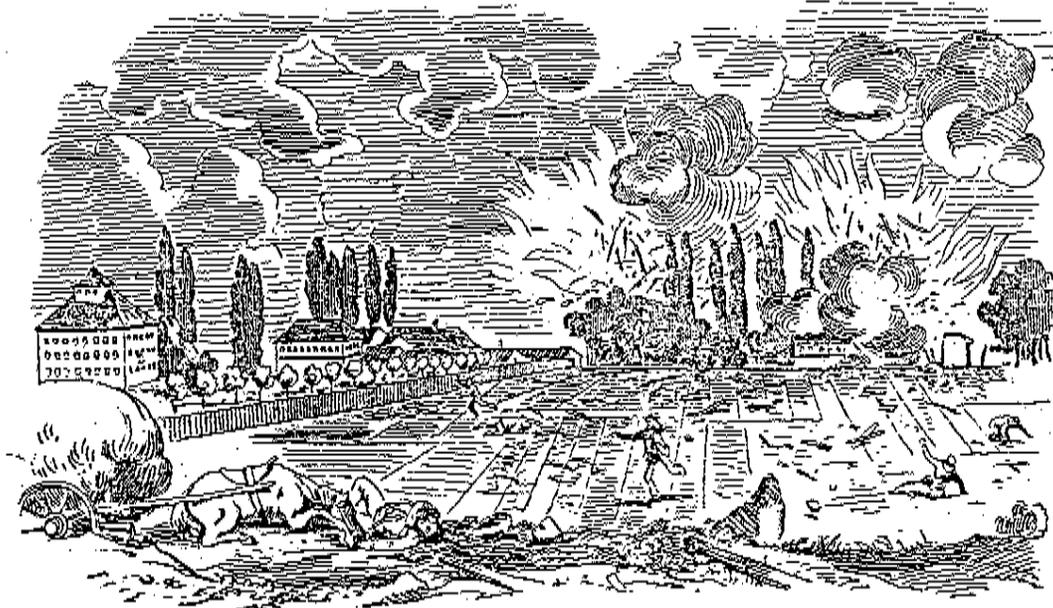
**LA POUDRERIE ROYALE**

Ce compte rendu serait incomplet si nous n'ajoutions pas quelques lignes sur la Poudrerie royale de Colmar citée dans l'ordonnance reportée au registre des délibérations du conseil municipal dont il est fait mention au début de ce texte. A la suite d'une demande adressée à M. le Maire de la Ville de Colmar, Monsieur J.-M. SCHMITT, Chef du Service Historique, archiviste de la ville de Colmar, a bien voulu nous faire parvenir quelques documents (photocopies) du plus grand intérêt. Qu'il veuille bien trouver dans ces quelques lignes l'expression de nos sentiments reconnaissants.

Tout d'abord, le "DER WANDERER IM ELSASS - LE TOURISTE EN ALSACE", journal hebdomadaire illustré, éditions des 21 et 28 juillet 1888, nous apprend que cette poudrerie était située sur le canal appelé "le LOGELBACH". Ce canal, qui sort de la Pecht en amont de Turckheim et se dirige vers Colmar, avait pour destination de pourvoir d'eau les moulins de la ville fortifiée de Colmar. Le "Logelbach", dont une partie dépend de Colmar et l'autre de Wintzenheim, n'offre rien d'intéressant au point de vue historique, son origine datant seulement des temps modernes (langage tenu il y a un siècle - N.d.R.). Le seul événement remarquable est l'explosion de la poudrerie dont le "Wanderer im Elsass" rendait compte dans les termes suivants :

*"EXPLOSION DE LA POUDRIERE : La construction de la Poudrière du Logelbach date de l'époque de la réunion de l'Alsace à la France. Elle contenait deux moulins, dans lesquels on pouvait battre 800 kg de poudre par jour,*

lorsque les eaux étaient bonnes. On y confectionnait trois espèces de poudre. Le 16 juillet 1822, après 6 h 1/2 du matin, et tandis qu'une partie des habitants de Colmar était encore endormie, deux secousses consécutives jetèrent l'épouvante dans la ville. Les maisons furent ébranlées. A l'instant, tout le monde, bien portants et malades, vieillards et enfants,



Die Explosion der Pulvermühle. — EXPLOSION DE LA POUDRIÈRE.

se jetèrent hors du lit ; les rues se remplirent de gens consternés qui cherchaient à sauver leur vie. La poudrière a sauté, les bâtiments environnants sont en feu, beaucoup de personnes ont été mises en pièces, et leurs corps mutilés, lancés dans les champs, d'autres sont enterrés sous les décombres, un plus grand nombre encore est blessé ; tels étaient les bruits alarmants qui se répandirent en un instant, comme un torrent, et qui, passant de bouche en bouche, remplirent toutes les âmes de terreur... Le feu avait pris d'abord à la raffinerie, et ce bâtiment fut conséquemment le premier qui sauta avec tous les ouvriers qui y étaient occupés ; une demi-minute après, le grand magasin sauta, et presque au même instant, le moulin ; tous les autres bâtiments appartenant à cet établissement s'écroulèrent ou furent atteints par le feu ; la maison d'habitation de M. Péliissier, commissaire royal à la poudrière, était en feu (le nom de M. Péliissier apparaît dans l'ordonnance citée au début de cet article)... Le lendemain et plusieurs jours après, on continua d'éteindre le foyer et de faire la recherche des objets ensevelis sous les ruines ; et lorsqu'on alla visiter le lieu du désastre, on se crut transporté du sein de la paix, sur un champ de bataille ; cet aspect faisait frémir et on se hâtait de regagner sa demeure... En 1729 déjà, le 13 août, entre 8 et 9 heures du matin, le moulin à poudre de Colmar avait fait explosion ; cinq ouvriers y avaient perdu la vie. Leurs membres furent dispersés jusqu'à la route d'Ingersheim, dans les vignes et dans les champs. On les plaça dans trois cercueils pour les enterrer. En 1731, le moulin à poudre fit de nouveau explosion ; quatre ouvriers furent lancés en l'air ; on retrouva leurs cadavres dans les vignes. En 1772, le 13 avril, le pilon supérieur de l'usine à poudre fit explosion ; trois ouvriers s'y trouvaient, et l'un d'eux fut lamentablement mutilé. On put sauver la vie des autres."

Le "WANDERER IM ELSASS" cite aussi l'épisode suivant :

"La famille Haussmann avait l'habitude de faire conduire ses enfants journellement en voiture à l'école de Colmar. Le jour de l'explosion de la

*poudrière, le cocher qui était chargé ordinairement de ce service, contre son habitude, fut en retard, par suite du temps qu'il avait mis à bouquer son pipe. Sans ce retard providentiel, ces enfants se seraient trouvés juste en face de la poudrière, où ils auraient trouvé inévitablement la mort. Cet épisode a été raconté par M. Adolphe HIRN, notre illustre savant (1), qui s'est trouvé parmi les enfants que nous venons de citer."*

L'explosion de poudrières n'est donc pas, malheureusement, un phénomène des temps actuels...

D'un autre document, extrait de l'Annuaire de Colmar de 1959 -B.N.U. section des Alsatiques n° M/702964- ayant pour titre "Colmar à la recherche du salpêtre et de la poudre noire", par Robert SCHMITT, nous empruntons quelques lignes pour en finir avec le "salpêtre".

*"Quand au XIVe siècle l'artillerie apparut en coup de tonnerre sur les champs de bataille, de nombreux problèmes techniques se posaient aux responsables, chargés de la conduite des guerres. Outre la fabrication des bouches à feu, il était nécessaire d'organiser la production de la poudre noire, mélange ternaire de charbon de bois, de soufre et de salpêtre. C'est sans conteste le salpêtre qui présentait des difficultés d'approvisionnement particulières. Si la présence de ce sel dans certaines terres, gorgées de déchets organiques, avait retenu l'attention des villes et seigneuries alsaciennes du XVe siècle, l'exploitation de cette source salpêtrée par contre n'était guère pratiquée à cette époque. Manquait-on d'expérience technique pour tirer cette substance indispensable de sa cachette terrestre ? L'hypothèse paraît vraisemblable. Tout d'abord le caractère collectif de la recherche du salpêtre était peu compatible avec l'économie domestique moyenâgeuse, les méthodes d'extraction et de raffinage ensuite n'étaient qu'au stade initial de leur développement, enfin le rendement en sel était souvent décevant. Il était donc indispensable, pour une ville comme Colmar, de recourir à l'achat de salpêtre étranger."*

*Faute de documents suffisamment anciens, on ne peut pas étudier à fond l'origine et le développement progressif des transactions salpêtrières. Tout au plus peut-on prendre en considération les rares renseignements éparpillés dans les comptes de la Douane. La première indication date de l'année 1400, mentionnant l'achat de deux quintaux de salpêtre au prix de trente florins, soit quinze florins le quintal ; ce prix élevé concerne donc un produit relativement rare. Cependant, comparé au salpêtre vendu dix-neuf ans plus tôt à Nuremberg, à raison de cinquante deux florins le quintal, la dépense faite à Colmar n'avait rien d'exorbitant. Cette différence de valeur marchande était sans doute imputable aux progrès réalisés dans la fabrication du salpêtre artificiel. On sait, en effet, qu'en 1388 les salpêtrières de Francfort avaient une réputation bien éprouvée, et le sel qu'on en tirait jouissait d'une bonne renommée..."*

Pour conclure cet exposé, on peut dire, sans risque de se tromper, que l'invention par le chimiste suédois Alfred NOBEL (1833-1896) de la dynamite en 1867 a sonné la mort d'un métier : "le salpêtrier".

J. ZILLIOX

#### NOTE

1. HIRN (Gustave-Adolphe) - savant français, né à Logelbach, mort à Colmar (1815-1890). On lui doit des travaux remarquables de physique et de mécanique, notamment sur l'équivalent mécanique de la calorie (Larousse Universel du XXe siècle, page 932).

# Le fondeur de suif et fabricant de chandelles : un métier disparu

Un dossier déposé aux Archives départementales du Bas-Rhin et répertorié sous la cote V M 194 renferme des documents attestant l'exercice du métier de fondeur de suif et fabricant de chandelles dans les communes de Barr, Bischwiller, Erstein, Molsheim, Mutzig, Niederbronn, Obernai, Reichshoffen, Schiltigheim, Sélestat et Wissembourg. A Reichshoffen ce métier a été exercé par Rudloff Georges depuis 1832 et par Cura Louis depuis le début du XIXe siècle, ayant succédé à son aïeul maternel et à son père. En 1860 tous les deux ont été invités à régulariser l'exercice légal de leur profession, ce que le premier fit le 17 mars et le second le 19 mars. L'autorisation de continuer à fondre du suif et à fabriquer des chandelles leur a été accordée par arrêté préfectoral le 31 octobre à Rudloff Georges, le 10 novembre à Cura Louis. Voici l'arrêté concernant le premier :

Analysons cet arrêté. Il nous apprend que différentes instances ont été consultées pendant plus de sept mois. Dans sa demande du 17 mars l'intéressé précise à M. le Sous-Préfet que "depuis 28 ans il exerce la profession de fondeur de suif pour en fabriquer des chandelles dans un bâtiment à lui appartenant situé dans l'intérieur de cette commune à côté de sa maison qu'il habite rue Impériale et contigüe à d'autres habitations, sans que depuis ce grand laps de temps il n'ait été inquiété, soit par une plainte des voisins soit par une mesure administrative."

Du 25 mars au 3 avril, le maire a fait procéder à l'enquête de commodo et incommodo, comme le lui prescrit le décret impérial du 15 octobre 1810, relatif aux Manufactures et Ateliers qui répandent une odeur insalubre ou incommode. Ce décret de Napoléon Ier nous apprend dans l'article 1 que ces établissements sont divisés en trois classes :

- la première classe comprenant ceux qui doivent être éloignés des habitations particulières
- la seconde, les manufactures et ateliers dont l'éloignement des habitations n'est pas rigoureusement nécessaire, mais dont il importe néanmoins de ne permettre la formation qu'après avoir acquis la certitude que les opérations qu'on y pratique sont exécutées de manière à ne pas incommoder les propriétaires du voisinage, ni à leur causer des dommages.
- dans la troisième classe sont placés les établissements qui peuvent rester sans inconvénient auprès des habitations, mais doivent rester soumis à la surveillance de la police.

L'article 2 précise que l'autorisation est accordée par un décret du Conseil d'Etat pour les établissements relevant de la première classe, par le préfet pour ceux de la deuxième classe et par le sous-préfet pour ceux de la troisième classe.

La division en trois classes des établissements qui répandent une odeur insalubre ou incommode a eu lieu conformément au tableau annexé au décret impérial mais modifié par l'ordonnance royale n° 668 du 14 janvier 1815. D'après la nouvelle nomenclature, le fondeur du suif en branche, à feu nu, relève de la première classe et le fondeur au bain-marie ou à la vapeur de la deuxième classe. Nos deux fondeurs Cura Louis et Rudloff Georges avaient un fondeur de suif au bain-marie pouvant être installé au sein de l'agglomération. Le Sieur Baltzinger Charles, charcutier à Barr,

Strasbourg, le 31 octobre 1860.

Sous-Préfet du Bas-Rhin,

la pétition du 17 mars dernier,

par laquelle le Sr. Rudloff Georges,

demeurant à Reichshoffen,

sollicite l'autorisation d'établir dans

sa propriété sise dans l'intérieur de

ladite commune, un fendoir de suif

au bain-marie et un atelier pour

la tresse et le moulage des chandelles.

Vu le procès verbal de l'enquête

à laquelle il a été procédé à la

main de Reichshoffen, du 25 mars

au 3 avril dernier;

Vu l'avis de M. le Maire

de Reichshoffen, du 4 avril dernier;

Vu l'avis du Comité d'hygiène

publique du cantonde Viderbromm,

du 11 avril dernier;

Vu l'avis de M. le Sous-Préfet

de Wissembourg, du 11 juin dernier;

Vu l'avis du Conseil départemental

d'hygiène publique et de salubrité,

du 30 août dernier;

Vu le décret du 15 octobre 1810, et

l'ordonnance du 14 janvier 1815;

Arrêtons:

1<sup>o</sup>. Le Sr. Rudloff est autorisé

à établir dans sa propriété sise

à Reichshoffen un fendoir de

suif au bain-marie et un atelier

pour la tresse et le moulage

des chandelles.

2<sup>o</sup>. Le permissionnaire ne

se servira que de suif purifié.

3<sup>o</sup>. La chaudière dans laquelle

la graisse sera mise en fusion

sera recouverte d'une hotte en

planches parfaitement jointes.

4<sup>o</sup>. Cette hotte sera mise en

communication avec la cheminée

de tirage et les joints seront bûchés

de manière à forcer les vapeurs

de se rendre dans le tuyau d'appel.

5<sup>o</sup>. L'expédition du présent arrêté

sera adressée à M. le Sous-Préfet

de Wissembourg, chargé de le

notifier au permissionnaire et

d'en assurer l'exécution.

Strasbourg, le 31 octobre 1860.

Arrêté préfectoral du 31 octobre 1860

par contre, avait un fendoir de suif en branche à feu nu et devait donc s'installer en dehors de l'agglomération.

L'avis du service d'hygiène du 12 septembre nous renseigne sur l'emplacement exact du fondoir de Cura Louis. En voici le libellé : "Nes sous-signés membres du comité d'hygiène du canton de Niederbronn déclarent ne voir aucun inconvénient à l'établissement d'une fonderie de suif par le Sieur Cura Louis. La maison qu'il occupe est dans des conditions hygiéniques convenables donnant d'un côté sur la rivière, de l'autre sur la place de l'église. (Il s'agit de l'actuel emplacement de la boucherie Heckly). L'avis de l'architecte d'arrondissement du 26 mai nous fournit des détails sur l'atelier de Rudloff Georges : "L'atelier du Sieur Rudloff Georges est situé au rez-de-chaussée dans une impasse donnant sur la route impériale N° 62 de Haguenau à Bitche. Il consiste en une pièce de 5,20 m de long, de 3 m de large et 2,50 m de haut, éclairée d'une fenêtre à côté de laquelle se trouve la porte d'entrée, exposée au Nord. Le sol de l'atelier est dallé. L'atelier est établi dans de bonnes conditions hygiéniques. Il existe depuis vingt huit ans et n'a jamais provoqué de plaintes. La fonte du suif se fait au moyen d'un four de charbon très léger et les précautions indispensables contre le feu y sont prises avec soin."

### D'où provient le suif en branches ?

On le retire par dissection sous le tissu adipeux des ruminants (moutons, bœufs, vaches, veaux; chevaux). A la sortie des abattoirs ou des boucheries, le suif dit en branches est fondu, purifié, et coulé dans des moules de bois mouillé appelés jattes. Le mouton fournit environ 2 kg d'un suif sec et très blanc, le bœuf 26 kg d'un suif moins sec et moins blanc que le précédent, le veau 1 kg d'un suif blanc et mou. Le fondeur livre au commerce les suifs destinés soit à la fabrication des chandelles, soit à la savonnerie, à la parfumerie et à la corroierie, au graissage des ossieux de voiture et des grosses pièces mécaniques. En 1835 il est fait mention d'Alexandre Kahn, fondeur et fabricant de savons à Niederbronn. Je me limiterai dans cet article aux fabricants de chandelles.

### La fabrication des chandelles

L'Encyclopédie de Diderot nous fournit la description de toutes les opérations du chandelier ou fabricant de chandelles.

Ce croquis montre, de gauche à droite, l'ouvrier qui fait fondre le



suif, le coupeur de mèches, placé devant son banc, l'ouvrier qui fait de la chandelle à la baguette ou des chandelles trempées, et enfin l'ouvrier qui fait de la chandelle moulée. Le chandelier reçoit le suif du boucher sous forme de gros pains, à moins qu'il ne soit lui-même boucher. Ce suif, en fondant, subit donc une nouvelle purification.

Pour la bonne qualité de la chandelle, le chandelier doit observer les proportions prescrites par les règlements, à savoir moitié suif de mouton, moitié suif de bœuf. Deux procédés de fabrication étaient en usage : le travail des chandelles trempées et celui des chandelles moulées. L'arrêté préfectoral du 31 octobre 1860 publié dans cet article nous apprend que le Sieur Rudloff Georges pratiquait les deux procédés : la trempe

et le moulage des chandelles. Nous savons par ailleurs qu'initialement chaque famille fabriquait pour sa propre consommation des chandelles par le procédé de la trempe ou de la baguette. Cette méthode consiste à plonger une mèche dans du suif fondu. En la retirant, le suif qui y a adhéré se refroidit et forme ainsi un début d'enveloppe. En recommençant cette opération plusieurs fois on obtient un corps qui a le diamètre désiré.

Le chandelier, comme l'indique la figure, tient entre les doigts une baguette pleine de mèches dont le nombre est fonction "du nombre de chandelles qu'on veut à la livre". Dans le document de l'architecte d'arrondissement cité plus haut, nous lisons :

*"La fabrication de chandelles trempées n'est exercée qu'en hiver, depuis le mois d'octobre jusqu'à la fin d'avril, et le suif nécessaire à la fabrication est fondu à bain-marie, une ou tout au plus deux fois par mois".*

Le procédé de moulage est plus récent. L'invention est attribuée au français De Brez. Ce procédé permet une fabrication en grande série. Nous lisons dans l'Encyclopédie de Diderot :

*"Ces chandelles se font fort vite et sont beaucoup plus belles en apparence que les plongées. On achève de les embellir en les blanchissant ; pour cet effet on les expose pendant huit à dix jours, enfilées sur des baguettes et suspendues sur des tréteaux dans des jardins à la rosée et au soleil levant. Puisque c'est la rosée qui donne la blancheur à la chandelle il s'ensuit que le printemps est la saison la plus propre pour en mouler".*

#### L'usage des chandelles

Les chandelles étaient déjà en usage chez les Anciens. En 1 300 avant Jésus Christ, comme nous le montre une fresque de l'époque, la chandelle fut inventée en Egypte. Dans la Grèce antique, les maisons étaient éclairées par des lampes, par des chandelles de cire ou des faisceaux de bâtons résineux. Lampes, chandelles et torches restèrent pendant des siècles les trois systèmes d'éclairage à l'intérieur et à l'extérieur des maisons.

A partir du XI<sup>e</sup> siècle la chandelle se répandit et s'améliora ; elle avait l'avantage de fournir de la lumière sans faire trop de fumée. On sait que les chandeliers formaient corporation en diverses villes. Celle de Paris faisait remonter à Philippe I<sup>er</sup>, c'est-à-dire au XI<sup>e</sup> siècle, ses premiers statuts. Enregistrés par Etienne Boileau, ceux-ci furent refondus en 1392. et en 1464. En 1428 les chandeliers de cire eurent des statuts spéciaux. Au XVII<sup>e</sup> siècle ils se réunirent en une seule corporation avec les huiliers-moutardiers. Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'usage de la bougie s'était considérablement répandu, et le mot "chandelle" est aujourd'hui éclipsé par celui de "bougie". L'église catholique fête encore aujourd'hui la Chandeleur, ou fête des chandelles, le 2 février. Elle tire son nom des cierges bénits qu'on porte en procession pour commémorer la présentation de Jésus Christ au temple et la purification de la Vierge Marie.

En conclusion, je voudrais attirer l'attention de mes lecteurs sur le caractère non exhaustif des renseignements recueillis sur la fabrication des chandelles à base de suif. Il me serait agréable d'obtenir des informations relatives à l'extinction de la profession, et particulièrement sur la durée d'utilisation de ce système d'éclairage peu onéreux dans les foyers modestes, même après l'apparition de l'éclairage au pétrole, voire de l'éclairage électrique. Je ne manquerai pas de diffuser tout complément d'information dans un prochain numéro.

## Au fil des jours ...

# Découverte et restauration d'un ancien coffre-fort

Il y a plus d'une dizaine d'années, des employés du service Bâtiment de la Société De Dietrich ont apporté à l'atelier du Lycée d'Enseignement Professionnel Privé un coffre-fort qui provenait de la chambre forte de l'Administration Centrale à Niederbronn. Ce coffre était en fort mauvais état : comme il était impossible de l'ouvrir, puisque seule une partie de la clef, très oxydée, était encore dans la serrure, les employés avaient dû forcer la porte à la barre à mine, au burin et au marteau. De plus, le fond du coffre avait été éventré pour enlever une masse métallique d'environ 400 kg servant de lest. Les élèves chaudronniers du LEPP devaient remettre le coffre en état.

Le coffre fut d'abord brossé, les parties déformées que l'on pouvait récupérer furent redressées. Il m'appartint de reconstituer le mécanisme de la serrure, tâche difficile du fait de l'absence de nombreuses pièces. Les pièces manquantes ont été fabriquées : verrous, leviers, barres de manoeuvre, pontets ou picolets. La clef, très ouvragée, a été refaite par les élèves mécaniciens sous la direction de leur professeur M. Aloyse Leiser de Gundershoffen. Enfin le fond a été riveté.

En remontant le mécanisme, j'ai constaté que la porte était formée de deux parois plaquées l'une contre l'autre. Les éléments fixes du mécanisme de fermeture sont rivetés sur la paroi intérieure, tandis que la paroi extérieure rend invisible et inaccessible l'assemblage de ces éléments.

Sur la façade avant du coffre, on peut voir un trou de serrure ; celui-ci est fictif et devait dissuader les éventuels voleurs. Il avait également un rôle décoratif.

Sur la porte trois petites pièces alignées sont en saillie. Celle de gauche est fictive. Celle du centre, amovible, laisse apparaître l'entrée de la clef qui manoeuvre simultanément les 3 pènes (ou verrous) de façade. Après avoir manoeuvré la clef, la pièce de droite met en mouvement 2 pènes latéraux, un de chaque côté. Une gâche à patte côté charnières rend l'ouverture impossible, même après détérioration des charnières visibles et accessibles de l'extérieur.

Certains éléments fixes du mécanisme sont ornés de figurines finement ciselées, dont nous avons recopié certaines sur les pièces manquantes, mais sans prétention.

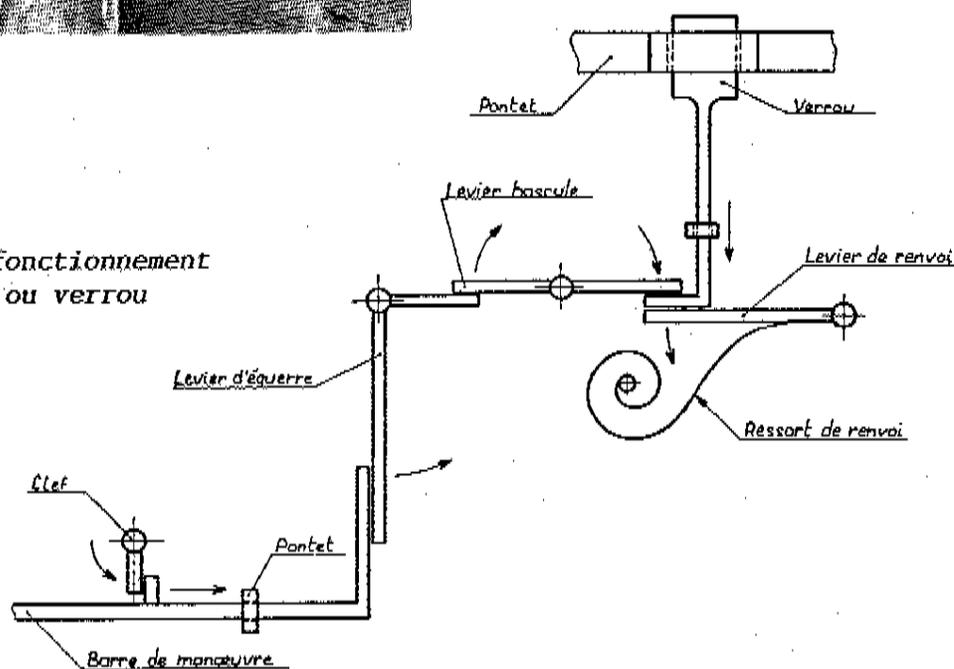
Ce coffre mesure 85 cm de long, 55 cm de large et 55 cm de haut. Des coffres semblables existent au musée Unterlinden de Colmar, au musée de Molshcim ainsi qu'au musée du fer de Jarville. Celui de Jarville présente un mécanisme identique et semble dater du XVIIIe siècle.

Il est difficile de dater ce coffre avec précision. En effet, la production et le travail du fer ont très peu évolué du XVII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce n'est qu'en 1769 à Hayange (Moselle) que l'on tenta de produire du fer en utilisant le coke à la place du charbon de bois. L'usage du coke se généralisa en Angleterre à partir de 1780. Ce n'est qu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle que l'anglais Bessemer réussit à produire de l'acier en quantité industrielle en insufflant de l'air dans la fonte liquide.



*Mécanisme intérieur de fermeture : détail d'une décoration finement ciselée représentant deux figurines*

*Schéma de fonctionnement d'un pêne ou verrou*



D'après le "Guide illustré", le coffre exposé à Jarville aurait pu servir au transport de l'argent pour l'armée. En est-il de même pour notre coffre ? Cette hypothèse peut être plausible, puisque M. Jean de Dietrich (1719-1796), grâce à son mariage avec la fille du banquier Hermann, s'occupait du paiement des armées françaises pendant la Guerre de Succession d'Autriche, puis pendant celle de Sept Ans. Malheureusement, le coffre était vide lorsque l'on parvint à l'ouvrir.

Il va figurer désormais en bonne place parmi nos collections, puisqu'il nous a été gracieusement donné par M. de Dietrich, et vous pourrez bientôt l'admirer dans notre nouveau musée.

---

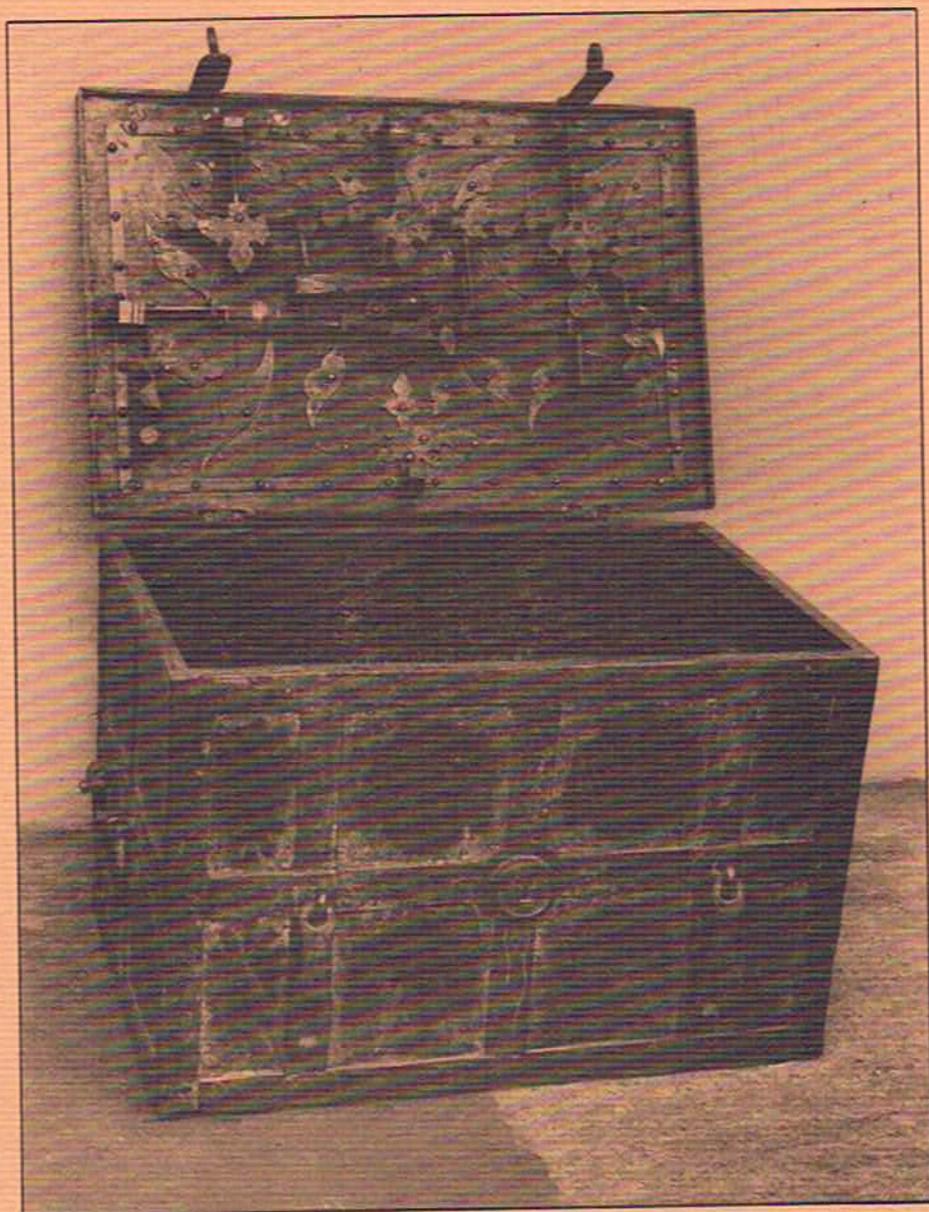
SOCIETE D'HISTOIRE DE REICHSHOFFEN ET ENVIRONS

E R R A T U M

L'équipe qui a fabriqué le bulletin n°6 est désolée, mais une malencontreuse erreur s'est glissée dans la numérotation des pages. Dans l'article de M. ROMBOURG "La présence de l'homme sur le site de Reichshoffen", il convient de lire les pages 7 et 8 avant les pages 5 et 6. Errare humanum est ! Nous vous prions de bien vouloir ne pas nous tenir rigueur de cette erreur.

L'équipe d'assemblage

\*\*\*\*\*



*Illustrations des pages de couverture :*

- p. I : bas-relief de Mercure trouvé à Gundershoffen (actuellement au musée de Mulhouse) - 2e description p. 8.
- p. II : poudrerie royale de Colmar (extrait de la revue "Le tourisme en Alsace", 1888).
- p. III : coffre-fort, probablement du XVIe ou du XVIIe s. Don de la Société De Dietrich au musée de Reichshoffen.
- p. IV : sceau de Rodolphe de Habsbourg.